

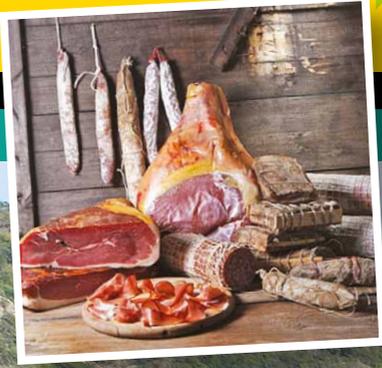
FORMATION

Le programme 2024 p. 19

RÉSONANCES

ÉLEVAGE

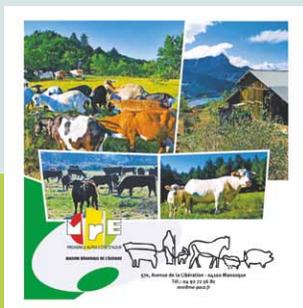
D O S S I E R



Les parasites internes des Ovins

p. 24





SOMMAIRE

ÉDITO

- Dominique GUEYTTE p. 3

ÉCONOMIE

- Quel est l'impact de la mise en place des moyens de protection ? cas de la ferme de Carmejan p. 4

TECHNIQUE

- Les 12es Rencontres du Fromage Fermier p. 6
- Guide de bonnes pratiques d'hygiène en élevage de porcs p. 7
- Faire labéliser votre élevage ovin viande en HVE ? p. 9
- Le dispositif de Contrôle de Performances Ovin Viande évolue en PACA p. 13

EXPÉRIMENTATION

- Projet BRELAC : est-il possible d'améliorer l'égouttage des fromages lactiques de brebis, sans casser le caillé ? p. 15

FORMATION

- Le programme des formations 2024 p. 19
- Éleveurs, savez-vous que VIVEA finance vos formations ? p. 20

SANITAIRE

- Nouvelle maladie sur nos troupeaux p. 22
- Les parasites internes des ovins p. 24

ÉCONOMIE

- Les chiffres clés de la filière ovine sont disponibles p. 30

SANITAIRE

- Fièvre Porcine Africaine p. 31

RÉGLEMENTATION

- BDPORC : Guide de l'éleveur pour la notification des mouvements de porcins p. 34
- Bien-être animal filière porcine : rappel des règles en matière de caudectomie et de castration p. 37

INTERPROFESSION

- Philippe Bizien élu président d'INAPORC p. 40
- Validation et renouvellement de l'accord achat enlèvement des bovins destinés à l'élevage p. 41
- Comment connaître ses données d'abattage bovin ? p. 44

EVENEMENT

- 176 élèves pour une Journée de Découverte Ovine p. 45
- La 4e édition de la SERAM p. 46
- 13e Congrès Européen de FACE Network p. 48
- L'Équipe de la MRE évolue p. 51

RÉSONANCES ÉLEVAGE

Bulletin des filières d'élevage
en Provence Alpes Côte d'Azur

ÉDITEUR

Maison Régionale de l'Élevage

Association loi 1901

Avenue de la Libération - 04100 Manosque

Tél.: 04 92 72 56 81

Email: mre@mre-paca.fr - Site: www.mrepaca.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Dominique GUEYTTE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Richard ALLIÉY - Anne BAFFERT - Eric BELLEAU

Justine CAVALLO - Marion DAUX - Laure EON

Nathalie ESPIE - Estelle FESCHET

Pierre Guillaume GRISOT - Aurélien JEANLEBŒUF

Audrey LARGOUËT - Rémi LÉCONTE

Maëva MANDINE - Patrice ROUCOLLE - Coline SABIK

Henri TONGLET - Lucie URTASUN - Candice VIONNET

Les opinions exprimées dans les articles et interviews n'engagent
que leurs auteurs et leurs structures d'appartenance.

CONCEPTION - IMPRESSION SAS MOHICAN

Tél.: 06 52 55 24 28

Email: lemohican@yahoo.com

Document réalisé avec le concours financier du Conseil
Régional Sud - PACA, du Ministère de l'Agriculture, du
FNADT, de France Agrimer et de l'Europe



PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
MAISON RÉGIONALE DE L'ÉLEVAGE



Edito



Chères éleveuses, chers éleveurs,

Au cours de cet automne 2023, l'élevage de notre région a été mis à l'honneur à l'occasion de plusieurs événements. La Semaine Européenne des races de Massifs a réuni plus de 200 participants dans la vallée de l'Ubaye autour de conférences et visites dans des exploitations sur le thème des races locales, du pastoralisme et des produits de qualité. Les Rencontres Fromagères Fermières font désormais partie des rendez-vous incontournables pour les éleveurs de la région, et la 12ème édition qui s'est déroulée en octobre dernier a mis en lumière le dynamisme de cette filière, et la qualité des programmes de recherche et développement mis en place par les différents partenaires techniques, tant sur le lait que sur la viande avec la valorisation des chevreaux. Enfin, je veux souligner la vitalité des journées de découvertes ovines, organisées dans le cadre du programme Inn'Ovin, qui ont rassemblé près de 200 jeunes des lycées agricoles au GAEC la Grande Bastide.

Cette mise en lumière des caractéristiques de nos élevages ne doit pas occulter les menaces auxquelles nous sommes confrontés.

La prédation, malgré un énième plan loup, continue de faire des dégâts dans les troupeaux et sur les éleveurs. La ferme ovine de Carmejane présente dans ces pages un travail sur l'impact des moyens de protection. L'actualité récente sur le bien-être animal vient encore une fois montrer combien ce sujet est sensible pour le consommateur et doit continuer d'être pris au sérieux par la profession. Enfin, plusieurs articles de ce bulletin abordent les problématiques sanitaires, à la suite de l'épisode de MHE qui a touché l'élevage français à l'automne, mais aussi dans un contexte de risque d'apparition de la Peste Porcine Africaine, toujours à nos portes à la frontière italienne.

Parmi les autres sujets au sommaire de ce numéro, vous pourrez consulter le nouveau programme de formation de la MRE, qui complète ceux qui vous sont proposés habituellement par vos organismes de formation, ainsi que les pages dédiées aux interprofessions Interbev et Inaporc. Enfin, la MRE continue de participer aux travaux du réseau Face, qui fédère des éleveurs fromagers fermiers européens et qui a notamment élaboré le guide des bonnes pratiques d'hygiène. Une délégation d'éleveurs de notre région s'est rendue à la dernière assemblée générale en Suisse et nous a transmis un article à destination des éleveurs de la région. Je les remercie pour cette contribution.

Pour finir, je vous donne rendez-vous fin février pour le Salon International de l'Agriculture, sur le stand des filières d'élevage régionales, qui sera situé comme d'habitude dans le hall de l'élevage, au cœur de l'espace du CORAM.

En remerciant les différents contributeurs pour leur participation à ce bulletin Résonances Élevage et pour la qualité de leurs articles.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes fêtes !

Dominique GUYETTE

Président de la Maison Régionale de l'Élevage

QUEL EST L'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DES MOYENS DE PROTECTION ?

CAS DE LA FERME CARMEJANE

La mise en place des moyens de protection a un impact important sur le fonctionnement des élevages régionaux. Une étude menée sur la ferme du lycée de Carmejane (Le Chaffaut-Saint-Jurson, 04) s'attache à quantifier de façon objective ces impacts grâce aux enregistrements réguliers qui sont faits sur cette ferme. Pour cela, 2 périodes ont été comparées : avant que la ferme ne soit confrontée à la prédation (année 2013 et 2014) et une période où la ferme est confrontée à la prédation et a stabilisé son dispositif de protection (2018, 2020).

Le dispositif de protection de la ferme de Carmejane

L'exploitation est soumise à la prédation sur ses surfaces de proximité depuis 2015. A partir de cette date, des moyens de protection ont été mis en place progressivement et adaptés au système et à la prédation présente. Aujourd'hui la protection repose sur la combinaison de plusieurs éléments :

- 8 chiens de protection de race berger des Abruzzes
- Un gardiennage du troupeau lorsque les animaux sont sur parcours
- Des parcs de regroupement nocturne
- Une surveillance et une protection renforcées en prairies
- Une simplification de l'allotement pour limiter le nombre de lots au pâturage à protéger

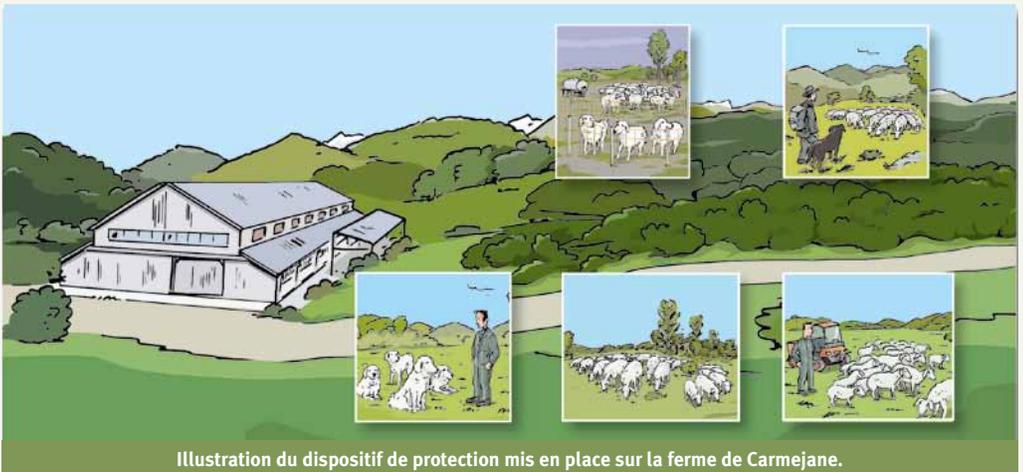


Illustration du dispositif de protection mis en place sur la ferme de Carmejane.

Impact sur le fonctionnement de l'exploitation et les performances du troupeau

Tout d'abord l'utilisation de chiens de protection, afin de protéger le troupeau, rend problématique l'activité simultanée avec la chasse. Afin de limiter les conflits avec les autres usagers, le troupeau ne pâture plus sur les parcours pendant la période de chasse (automne) ce qui conduit à une baisse du nombre de jours sur parcours de 39%.

Ensuite, afin de limiter le nombre de lots différents au pâturage pour optimiser l'efficacité des moyens de protection, la conduite de certains lots a été modifiée impliquant des baisses de performance technique. Notamment, il a été constaté sur l'agnelage d'automne, une baisse de fertilité (- 5 points) et de prolificité (- 20 points). Sur ce lot de 350 brebis, cette baisse représente 76 agneaux de moins.

Impact sur le temps de travail

La mise en place des moyens de protection : préparation des parcs de nuit, surveillance du troupeau, gestion des chiens de protection, suivi administratif des dossiers engendre une surcharge de travail de 420h par an, auxquelles il faut ajouter l'embauche d'un berger 5 à 6 mois par an.

Bilan économique de la mise en place des moyens de protection.

La mise en place des moyens de protection a un coût pour la ferme de Carmejane de presque 34 000€ par an, comprenant le temps de travail, les charges liés aux chiens de protection, le matériel et les déplacements supplémentaires. Malgré des subventions pour la mise en place des moyens de protection, il a été calculé un reste à charge pour l'exploitation de plus de 12 000 € par an (environ 19€/brebis).

Pour en savoir plus, tous les détails sont disponibles dans cette étude

<https://idele.fr/detail-article/impacts-technico-economiques-de-la-mise-en-place-de-moyens-de-protection-contre-le-loup>



Crédit photo : @idele/Carmejane



Auteurs : Pierre-Guillaume GRISOT - Institut de l'Élevage
Aurélien JEANLEBŒUF - Ferme de Carmejane
Coordinateur des chroniques ovines : Rémi LECONTE – MRE

LES 12^{ES} RENCONTRES DU FROMAGE FERMIER

Organisée par la MRE, en étroite partenariat avec Actalia – Centre Fromager de Carmejane, les Chambres d'Agriculture et les associations d'éleveurs, cette 12^{es} édition avait lieu le 17 octobre dernier sur le site du Lycée de Carmejane qui a une nouvelle fois mis à notre disposition ses infrastructures pour nous accueillir.

Les 12^{es} Rencontres du Fromager Fermier ont permis aux éleveurs, techniciens, formateurs, responsables administratifs de se retrouver pour s'informer, échanger et débattre des derniers résultats des travaux menés sur la filière. Ces rencontres sont aussi l'occasion pour les fromagers fermiers de rappeler que depuis de nombreuses années, ils ont à coeur de s'organiser pour la reconnaissance de leur métier et le développement de leur filière. Ce besoin s'est notamment concrétisé par la création du Centre Fromager de Carmejane il y a plus de 30 ans. Cette mobilisation professionnelle doit être maintenue pour les années à venir afin que les spécificités des fromagers fermiers soient toujours prises en compte dans les politiques publiques et la réglementation applicable à ce secteur.



Près de 90 personnes ont fait le déplacement pour venir à ces 12^{es} Rencontres du Fromage Fermier.

Cinq ateliers thématiques étaient proposés au cours de cette journée technique :

- Recherche d'identification du défaut « grassex » en technologie lactique
- Etude du report de l'affinage des fromages PPNC de vache, chèvre et brebis, sous-vide et à basse température
- Maîtriser l'égouttage des fromages lactiques de brebis
- Le fumage des fromages
- Résultats de deux années de travaux sur la valorisation des chevreaux

■ Les supports de présentation sont disponibles et téléchargeables sur le site internet mrepaca.fr !

Nous profitons de cet article pour remercier une nouvelle fois l'EPL de Carmejane pour l'accueil de l'évènement, les intervenants pour la qualité de leurs présentations, les étudiants de BTS ACSE 1 pour leur aide, et bien sûr un grand merci à tous les participants pour leur présence qui concrétise nos travaux et nous apporte beaucoup de motivation pour la suite !

GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EN ÉLEVAGE DE PORCS 2023

Le guide de bonnes pratiques d'hygiène est un document de référence conçu pour tous les opérateurs de la filière porcine, « de la fourche à la fourchette ».



Pourquoi un GBPH élevage ?

La réglementation relative aux règles d'hygiène applicables aux denrées alimentaires dans l'Union Européenne (« Paquet Hygiène ») implique la responsabilité des opérateurs à tous les maillons de la filière porcine, dont l'élevage, afin de garantir la sécurité des aliments. Ces textes encouragent chaque secteur à élaborer et appliquer un Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) basé sur les principes de la méthode HACCP.

Quel intérêt pour l'éleveur ?

- Un guide destiné aux éleveurs de porcs actualisé collectivement sous l'impulsion de l'Association Nationale Sanitaire Porcine (ANSP) qui regroupe les fédérations de producteurs (la Coopération Agricole - filière porcine, la FNP - Fédération Nationale Porcine), l'interprofession porcine INAPORC, des associations régionales sanitaires porcines et des organisations professionnelles régionales, des associations vétérinaires (SNGTV porc et AVPO), l'Agence de Sélection Porcine, BDPorc et l'IFIP au sein de groupes de travail.
- Un document d'application volontaire. Car il revient à chaque éleveur de décider de s'en servir ou non, et de s'approprier les Bonnes Pratiques d'Hygiène dans ses conditions d'élevage en s'appuyant sur ses prescripteurs techniques. L'éleveur peut décider d'assumer seul, sans l'aide du guide, la justification du respect de la réglementation vis à vis des services de l'Administration.

Ce GBPH est donc le document de référence des recommandations spécifiques à l'élevage porcin.

Un document officiel soumis à une procédure d'évaluation et de validation par les Pouvoirs Publics (DGAL, DGCCRF, DGS et Anses) afin de lui conférer une reconnaissance officielle lors de contrôles. Ce « Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène en élevage de porcs » officiel rassemble exclusivement les bonnes pratiques d'hygiène c'est-à-dire les mesures de maîtrise constituant un socle minimum à caractère réglementaire. Cette version constitue le document soumis à l'aval des Pouvoirs Publics. Une fois validé par l'Administration, il constituera pour l'éleveur un moyen de montrer qu'il répond aux exigences du « Paquet Hygiène ». Il pourra se prévaloir du respect des mesures décrites dans le guide en lieu et place d'une justification individuelle de ses choix techniques et de gestion. Ces mesures seront considérées comme des règles communes pertinentes, concrètes et adaptées à l'élevage de porcs en réponse aux obligations réglementaires.

Quelles pratiques et quels dangers ?

Le GBPH s'intéresse à toutes les activités dont est responsable l'éleveur, liées à l'élevage de porcs pour la consommation humaine, depuis la réception des intrants (animaux, matières premières...) jusqu'au départ des animaux d'élevage ou de boucherie, et des effluents.

- Les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) proposées sont des mesures destinées à maîtriser les dangers potentiellement présents dans la viande de porc : agents biologiques (bactéries telles que les salmonelles ou parasites tels que la trichine), physiques (comme une aiguille de traitement vétérinaire cassée dans le muscle) ou chimiques (résidus de médicaments vétérinaires), dont l'introduction, la multiplication ou la persistance sont liées aux activités courantes dans un élevage de porcs.
- Les dangers retenus se réfèrent à une problématique de santé humaine et peuvent être sans incidence visible sur la bonne marche de l'élevage, et c'est pourquoi ils peuvent sembler éloignés des préoccupations des éleveurs au quotidien.

2 documents à télécharger librement sur le site «biosécurité.ifip.asso.fr»

Le GBPH « éleveur »

Le « Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène en élevage de porcs » et ses recommandations optionnelles, sources de progrès potentiels composé du même guide enrichi de liens interactifs vers des fiches techniques, modes opératoires, protocoles-types ou configurations possibles d'équipements ...

Clés de lecture

Des chapitres thématiques : Biosécurité / Conduite d'élevage / Abreuvement / Alimentation / Hygiène / Gestion des effluents / Traçabilité.

- Bonnes Pratiques d'Hygiène : mesures de maîtrise définies collectivement comme indispensables au respect de la réglementation sur la sécurité des aliments.
- Justificatifs : preuves à apporter attestant de l'application des BPH.
- Références réglementaires.
- Recommandations ... pour aller plus loin !
- Tableaux synthétiques en annexes : justificatifs à présenter pour justifier des BPH, références réglementaires, liste des dangers potentiellement présents dans la viande de porc...

Son recueil de recommandations sous la forme de 29 fiches

techniques correspondant à celles proposées en lien dans le GBPH afin de faciliter leur appropriation par les éleveurs et leurs prescripteurs.

Les BPH retenues, surtout de prévention sanitaire, contribuent à maîtriser l'hygiène par convergence entre problématiques de santé animale et humaine. Ce document n'a pas pour vocation de répondre aux autres réglementations qui s'appliquent à l'élevage de porc (bien-être, santé animale, environnement, biosécurité) sauf lorsque celles-ci peuvent avoir un impact sur la sécurité des aliments.

Ce GBPH est un document de référence pragmatique et pédagogique qui propose des références réglementaires, fiches techniques, modes opératoires, protocoles types validés pour leur efficacité, configurations d'équipements possibles...



FAIRE LABÉLISER VOTRE ÉLEVAGE OVIN VIANDE EN HVE ?

HVE c'est quoi ?

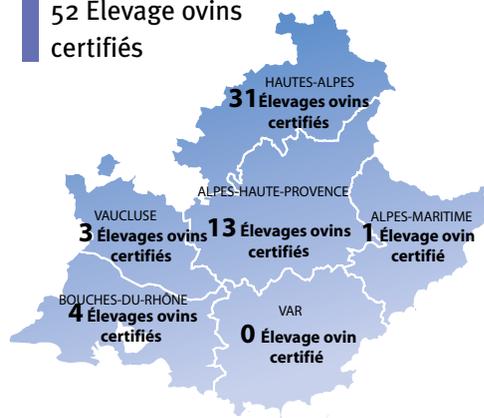
HVE (Haute Valeur Environnementale) est une démarche volontaire de certification accessible à toutes les filières, construite autour de 4 thèmes : biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation et gestion de l'eau. Elle concerne toute l'exploitation, il n'est pas possible de faire certifier seulement une production de l'exploitation.

C'est une démarche nationale qui appartient au ministère de l'agriculture : la certification est délivrée par la DRAAF.

Au 1er janvier 2023, il y avait 2140 exploitations agricoles certifiées en région SUD Provence Alpes Côte d'Azur dont 52 élevages ovins.

Région Sud

52 Élevage ovins certifiés



Quels sont les intérêts de se faire certifier ?

HVE est un moyen de faire reconnaître de façon officielle des pratiques respectueuses de l'environnement sur votre exploitation.

Par ailleurs, lorsqu'on est éleveur ovin viande, il peut être intéressant de se faire certifier pour les raisons suivantes :

- Accès à certains marchés : la loi EGALIM prévoit depuis 2022 qu'il y ait au moins 50% de produits durables sous signe d'origine ou de qualité (dont HVE) dans la restauration collective (cantines, hôpitaux).
- Pour la PAC, la certification HVE permet d'obtenir le niveau 2 de l'eco-régime pour la PAC. Dans les élevages ovins viande, ce niveau est par ailleurs obtenu sans trop de difficulté.

REMARQUE : Il existe 3 voies pour accéder à ce niveau d'éco-régime. Les 2 voies qui sont les plus utilisées en élevage, sont celle de la certification (dont HVE) et celle des pratiques agricoles. Dans la majorité des cas, le niveau 2 est atteint en élevage ovin, via la voie des pratiques agricoles. Cependant, comme elles varient d'une année sur l'autre, l'éleveur doit avoir une certaine vigilance. Avec la certification HVE, les éleveurs ont la garantie de l'éligibilité de leur exploitation au niveau 2 de l'éco-régime, durant toute la durée de validité de la certification



- S'exonérer du Conseil Stratégique Phytosanitaire (CSP) dans le cadre de plan certiphyto (coût environ 300 à 600€ pour 5 ans).
- Bénéficier d'un crédit d'impôt de 2500€ avec transparence pour les GAEC, cumulable avec le crédit d'impôt « agriculture biologique » dans la limite de 5 000€ mais pas avec le crédit impôt « sortie du glyphosate ». Attention, ces crédits d'impôt ne perdureront peut-être pas dans le temps et sont incertains dès 2024.

- Réduction de la pression de contrôle PAC. Chaque année, une partie des déclarants PAC est sélectionnée de manière aléatoire ou orientée, pour être contrôlée au titre de la Conditionnalité. Les exploitations certifiées HVE sont retirées de la sélection aléatoire. ATTENTION, pour bénéficier de cette exception, il faut bien le renseigner dans la demande d'aide.

Quelles sont les conditions pour être certifié HVE ?

Pour être certifié HVE, il faut respecter un cahier des charges avec obligation de résultats autour de 4 grandes thématiques :

- Biodiversité
- Stratégie phytosanitaire
- Gestion de la fertilisation
- Gestion de l'irrigation

Pour être labélisé, il faut obtenir un score minimum de 10 points pour chacune des thématiques. La grille de certification est disponible à cette adresse : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/132440> ainsi que le plan de contrôle : <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/83466>

Pour les éleveurs ovins viande de la région, la certification est facilement accessible.

- Pour la thématique « Biodiversité », le pourcentage de prairies permanentes dans l'assolement, la diversité des cultures et le pourcentage de la culture principale sur l'assolement permettent d'atteindre les 10 points.
- Pour la thématique « Phyto », la grande partie de la SAU non traitée, la faible fréquence des traitements et la faible part des grandes cultures dans l'assolement permettent d'obtenir les 10 points. Attention aux éleveurs, producteurs de foin de Crau notamment, qui dés herbent chimiquement leurs canaux. Il faut calculer un IFT pour les cultures traitées à partir du cahier d'enregistrement des traitements sur l'outil du ministère en ligne : Atelier de calcul - IFT - Indicateur de Fréquence de Traitements phytopharmaceutiques (agriculture.gouv.fr)

- Pour la thématique « fertilisation », la part des surfaces non fertilisées, la valorisation des fumiers de la ferme et les faibles apports de fertilisation minérale permettent aux éleveurs d'obtenir les 10 points. Il faut réaliser un Bilan Azoté (outil excel disponible sur le site du ministère).
- Pour la thématique « irrigation ». Cet indicateur ne concerne pas les élevages ne pratiquant pas l'irrigation. Pour les autres, la contrainte est d'enregistrer les dates et surfaces irriguées (mais normalement c'est déjà dans la conditionnalité de la PAC).

Les chambres d'agriculture de vos départements sont là pour vous aider à faire ce diagnostic lors d'un pré audit de votre exploitation en cas de besoin. Les éleveurs abonnés au logiciel MES PARCELLES peuvent éditer directement la grille d'audit, sous réserve d'avoir enregistré leurs pratiques (engrais, phyto et irrigation).

Comment se faire certifier HVE ?

Pour obtenir la certification HVE, il faut faire valider sa grille de diagnostic (voir paragraphe : Quels sont les conditions pour être HVE) par un organisme certificateur agréé.

La liste des organismes certificateurs agréés est disponible sur le site du ministère : <https://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-liste-des-organismes-certificateurs-agrees-par-le-ministere-de>

Là encore, votre chambre d'agriculture peut vous accompagner.

Quel est le coût de la certification ?

Le coût de la certification est d'environ 1 000 à 1500€ pour 3 ans (avec 3 audits : au départ, à 18 mois et à 3 ans).

Conclusion : dans quels cas, vous devez vous faire certifier HVE ?

Cette certification est globalement assez facilement accessible par les éleveurs ovins de notre région. Elle permet de faire reconnaître les pratiques vertueuses d'un élevage.

Pour l'instant, l'intérêt commercial dans notre filière est limité. Les exploitations en polyculture-élevage, avec des hectares de vigne par exemple, sont quant à elles fortement incitées par leur Coopérative ou les metteurs en marché, à avoir cette certification. En élevage, c'est plutôt pour une projection à long terme. Il avait été question d'obliger les exploitations à avoir la certification HVE pour la commercialisation de produits en Label, par exemple. Au final, cela n'a pas été retenu, mais on observe que les instances gouvernementales poussent pour aller vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, reconnues par une certification. Quid de la mauvaise publicité qui en a été faite sur HVE ces derniers mois, dans la presse...

En conclusion, les principaux intérêts de la certification HVE en élevage ovin sont : la réduction de la pression de contrôle PAC, l'exemption du Conseil stratégique phytosanitaire (CSP), l'obtention d'un crédit d'impôt (si maintenu dans les années à venir), la garantie du niveau 2 de l'éco-régime au niveau des aides PAC et... la possibilité de communiquer sur les pratiques vertueuses de l'exploitation (logo à estampiller sur les produits de vente et à la ferme) !

TÉMOIGNAGE

Ronny Didier

GAECdes Bédigues

Lambruisse (04)



Au départ, je ne savais pas trop quoi en penser ni comment se situait mon exploitation par rapport à l'environnement. J'ai eu envie d'en savoir plus et la conseillère de la chambre d'agriculture m'a proposé de faire le stage pour le niveau 1 pour faire le point. Quand j'ai vu que mon exploitation était dans les clous, j'ai continué la démarche pour atteindre le niveau 3.

Pour notre ferme, la démarche n'est pas très compliquée, bien accompagnée par la chambre la labélisation est facilement accessible. Cela me sert pour la commercialisation de mon petit épeautre en vente directe. Je suis contente de pouvoir y mettre le logo HVE. Pour l'agneau, je suis en Label Rouge IGP Agneau de Sisteron alors cela n'a rien changé. C'est peut-être un investissement pour le futur !

Cela a aussi quelques autres petits avantages comme éviter les contrôles PAC sur la conditionnalité. Pour les demandes de subvention, en investissement de notre fils, cela donne aussi plus de points à son dossier.

Je suis, en tout cas, contente d'avoir pu faire le point sur mon exploitation lors de cette certification et c'est un moyen objectif de communiquer sur le fait que nos fermes ont des pratiques vertueuses.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE PERFORMANCES OVIN VIANDE ÉVOLUE EN PACA



Depuis l'automne 2023, les missions du Contrôle de Performances Ovin Viande jusque-là effectuées dans la région par la Chambre Régionale d'Agriculture PACA, sont maintenant assurées par l'équipe de la MRE/ OS ROSE.

Pour rappel, ce dispositif est obligatoire pour les éleveurs sélectionneurs, mais est aussi disponible pour les non-sélectionneurs comme suivi technique de l'élevage. Le contrôle de performances a pour objectif la collecte de références et de données quantitatives, qui peuvent être utilisées :

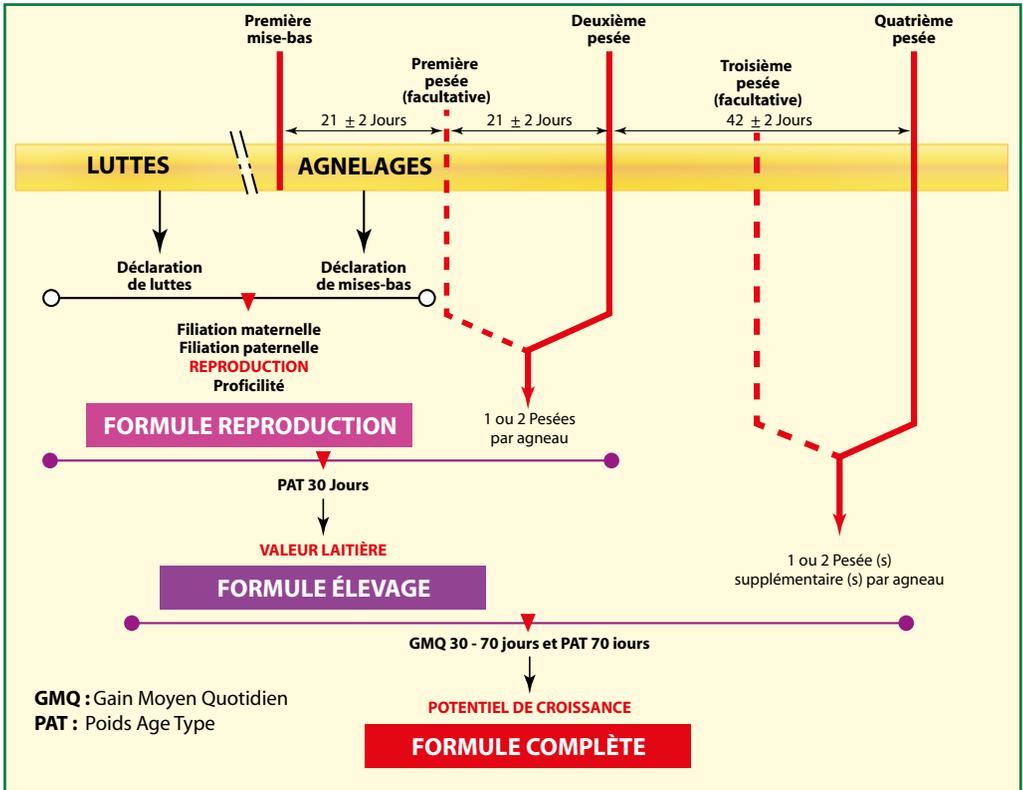
- pour l'amélioration génétique collective des qualités d'élevage et de production d'agneaux de boucherie des ovins d'une race ;
- pour l'amélioration des résultats techniques de l'élevage, des conditions de travail et du revenu des éleveurs par l'aide à la conduite technique et génétique.

Pour adhérer au contrôle de performances ovin allaitant, l'éleveur s'engage à fournir des informations telles que :

- L'inventaire ;
- La déclaration de mises bas (permet la filiation maternelle) ;
- La déclaration de lutte (permet la filiation paternelle).

En France, il existe trois formules de contrôle (cf schéma ci-contre) :

- La formule « Reproduction », la plus simple ;
- La formule « Elevage » destinée aux races allaitantes rustiques ;
- La formule « Complète » destinée aux races bouchères.



La formule « Elevage », qui concerne l'essentiel des éleveurs de la région, consiste à une pesée des agneaux autour de 30 jours d'âge et en la récolte des données de reproduction.

48 élevage sont désormais suivis par l'équipe de la MRE / OS ROSE dans la région PACA, mais aussi dans le département de l'Ardèche.

Vous voulez en savoir plus sur le Contrôle de Performances Ovin Viande en région Provence-Alpes-Côte-D'azur ? Contactez l'une des techniciennes :

Justine Cavallo : j.cavallo@mre-paca.fr

Maëva Mandine : m.mandine@mre-paca.fr

Manon Daux : m.daux@mre-paca.fr

Justine CAVALLO
Maëva MANDINE
Manon DAUX - MRE / OS ROSE

PROJET BRELAC

EST-IL POSSIBLE D'AMÉLIORER L'ÉGOUTTAGE DES FROMAGES LACTIQUES DE BREBIS, SANS CASSER LE CAILLÉ ?

Par sa richesse en protéines et en matière grasse, le lait de brebis n'est pas toujours facile à travailler. En technologie lactique, cette richesse peut rendre difficile la gestion de l'égouttage avec les méthodes de moulage classique.

En effet, le moulage à la louche a tendance à donner des fromages plus égouttés ce qui induit une pâte dense et compacte dès le démoulage. Ce manque d'humidité se retrouve aussi durant l'affinage, réduisant le phénomène de protéolyse, donnant des fromages souvent moins crémeux, sans vrai coulant sous croûte. Cette méthode de moulage apporte également des défauts visuels où les strates sont très visibles avec des faces hétérogènes.



Figure 1 : Caillés lactiques de brebis moulés à la louche, source : ACTALIA

Pour limiter ce phénomène, une technique fait ses preuves : broyer le caillé avant le moulage. Cette étape permet de piéger plus d'eau dans la pâte, favorisant les réactions d'affinage (la protéolyse). Cependant, son impact sur la texture du fromage est légèrement dépréciatif, la rendant légèrement plus granuleuse, moins fine et agréable à la dégustation.



Figure 2 : Caillés lactiques de brebis moulés broyés avant moulage, source : ACTALIA

Tableau 1 : Comparaison des caractéristiques physico-chimiques des fromages lactiques de brebis, au démoulage, entre un caillé broyé et un caillé non broyé

	Broyé	Louche
EST fromage (g/100g) Extrait Sec	32,1	33,3
MG fromage (g/100g) Matière Grasse	16,0	17,1
G/S % Gras sur Sec	49,8 %	51,2 %
HFD % Humidité du Fromage Dégraissé	80,8 %	80,4 %

Face à cette problématique, une étude a été menée par ACTALIA – Centre de Carmejane, en partenariat avec la Maison Régionale de l’Élevage. Ce projet a bénéficié du soutien financier du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d’Azur et du Fond National d’Aménagement et du Développement du Territoire (FNADT/CIMA). L’objectif de cette étude était de tester différents leviers technologiques ayant un impact sur l’égouttage du caillé lactique, afin d’obtenir un taux d’humidité équivalent aux fromages lactiques de brebis broyés, tout en procédant à un moulage moins déstructurant (à la louche).

Les leviers en question, basés sur une étude approfondie de la littérature et les expérimentations passées, ont été les suivants :

- Diluer le lait avec 20 % d’eau
- Accélérer ou ralentir la cinétique d’acidification (via le dosage des ferments et la température de caillage) : ralentir la synérèse¹ du caillé
- Mouler à un pH supérieur ou inférieur à l’objectif technologique (4,6-4,7) : l’eau reste piégée dans le caillé ou se fixe aux protéines
- Réduire la dose de présure : une augmentation de la dose de présure amplifie le phénomène de synérèse
- Saler le lait directement avant emprésurage

Tous ces essais ont été menés en fromagerie expérimentale, avec le lait de 3 exploitations différentes, et comparés à deux types de fabrications « Témoins » : paramètres technologiques usuels avec un moulage à la louche ou un moulage après broyage.

Tableau 2 : Détail des paramètres testés

Paramètres	Témoin Louche (TL)	Témoin Broyé (TBr)	Essais/Modalités
Lait	Entier		M1 : Dilué (dilution à 20%)
Dose ferments	Flora Danica 5 DCU / 100 L (équivalent 1%)		M2 : Equivalent 3%
Présure	Témoin (beaugel 500) : 5 ml/100L		M3 : 1 mL/100 L M4 : 2 mL / 100 L
T°C caillage	20°C caillage Egouttage salle de fabrication		M5 : 18°C M6 : 14°C
pH moulage	4,6 – 4,7		M7 : 4,9 – 5 M8 : 5 – 5,2 M9 : 4,2 – 4,4
Moulage	A la louche	Broyer le caillé avant moulage	A la louche
Salage	En surface 1,5 %		M10 : salage du lait = 7 g / L
Affinage 12-14°C / 85-95% RH			

¹ Synérèse : Phénomène par lequel un caillé se contracte naturellement et expulse spontanément le lactosérum.

Chaque essai a ensuite fait l'objet d'analyses comparatives par rapport aux témoins, à la fois physico-chimiques et organoleptiques.

RESULTATS :

- La dilution du lait de brebis avant transformation à hauteur de 20% ne présente aucune difficulté technique quelle que soit la richesse du lait. L'aspect au démoulage est plus harmonieux que les fromages au lait entier moulés à la louche, mais les strates sont toujours présentes. Sur les fromages affinés, la dilution présente une très légère dépréciation sur la texture, mais a permis, au contraire, de renforcer le caractère des arômes.
- La technique du salage du lait a induit un retard de l'acidification (+2h30 en moyenne pour obtenir le pH objectif), mais il n'a pas modifié les caractéristiques des caillés au moulage. Le salage direct du lait ne permet pas d'obtenir un fromage plus humide, ces fromages ayant des caractéristiques et des appréciations proches des témoins moulés à la louche. Point positif cependant, l'homogénéité du salage entre tous les fromages d'un même lot.
- La réduction de la présure est techniquement possible, avec un dosage de 1mL/100 L et 2mL/100 L. Mais celle-ci ne permet d'obtenir des fromages moulés à la louche plus humides. Au contraire, elle a entraîné une dépréciation de la texture, qui est jugée plus pâteuse et collante, sans affecter la saveur générale.
- L'accélération de la cinétique d'acidification (par augmentation de la dose de ferments) n'a pas permis d'augmenter l'humidité des fromages, ni d'améliorer la saveur. En revanche, elle se traduit par des textures de fromages moins appréciées, perçues plus collantes, sèches et pâteuses.
- La réduction de la température de caillage à 14°C, a entraîné un retard d'acidification avec en moyenne un décalage de 24h pour mouler. La qualité microbiologique de ces sérums est bonne, même légèrement moins chargée en germes indésirables, avec un pouvoir acidifiant comparable ou plus élevé que le témoin. Le caillage « froid » a permis d'obtenir des fromages plus humides au démoulage, mais ces résultats ne sont pas retrouvés une fois affinés. Ces fromages présentent une texture moins appréciée, elle est perçue plus collante et pâteuse. La saveur, elle, n'est pas impactée.
- Le pH au moulage a un fort impact sur le caillé :
 - Les caillés sous-acidifiés poursuivent leurs acidifications en moule et on leur retrouve les mêmes caractéristiques que les témoins au démoulage et affinés. Le pouvoir acidifiant de ses sérums et leurs qualités en flores indésirables sont satisfaisants. Mais la texture des fromages est dégradée, reconnue pâteuse et collante.
 - Les caillé sur-acidifiés présentent, par contre, des développements des bactéries lactiques hétérofermentaires : gazogènes et aromatisantes, qui ont amélioré la saveur générale des fromages, sans dégrader la texture.

En conclusion, le broyage avant moulage est le seul paramètre qui permet de supprimer les strates dans le caillé, tout en ralentissant efficacement l'égouttage. Ces fromages vont rester plus humides jusqu'en fin d'affinage, favoriser la protéolyse et le développement du crémeux. Reste l'impact négatif sur la texture, plus granuleuse et collante à la dégustation.

Pour les autres paramètres, aucun de ceux qui ont été testés n'égale le broyage avant moulage. Cependant :



La dilution et le salage du lait ne permettent pas d'améliorer la texture des lactiques de brebis moulés à louche, mais ils n'ont pas d'impact négatif et ont même permis d'améliorer les caractéristiques aromatiques des fromages.



Attention, la réduction du taux de présure, l'acidification rapide, l'acidification lente et froide et le pH au moulage haut, ont un impact négatif sur la texture des fromages.



Les résultats d'un moulage à pH bas (entre pH 4,4 et 4,5) sont satisfaisants. 2 cuves sur 3 ont eu un développement excessif de bactéries lactiques hétérofermentaires problématique. Il est alors difficile de conclure si l'impact positif est dû au pH bas ou aux hétérofermentaires.

EN 2024 À LA MRE



Programme transformation viande

- ❖ Concevoir et savoir gérer un atelier de transformation viande **7,8,14,15 décembre 2023 à Manosque**
- ❖ Transformation de la viande: les connaissances de base **e-learning**
- ❖ Transformation de charcuteries crues **12,13,15,16 février 2024**
- ❖ Transformation de charcuteries cuites **1,2,5,6 février 2024**
- ❖ Transformation de plats cuisinés à base de viande **4,5,6 mars 2024**

Contact: Anne Baffert 06 79 88 11 16
(Responsable de stage et référent handicap)
a.baffert@mre-paca.fr
www.mrepaca.fr

**Retrouvez
notre actualité formation**

sur: www.mrepaca.fr

PRINTEMPS ET AUTOMNE 2024



Choisir et accueillir son chien de protection

Contact: Rémi Leconte 06 45 34 91 57
r.leconte@mre-paca.fr

AUTOMNE 2024



Génétique ovine

Contact: Manon Daux 06 80 93 83 42
m.daux@mre-paca.fr

JANVIER FEVRIER 2024



- **Biosécurité dans les élevages de porcs**
- **Bien-être animal Porc: approche globale**

Contact: Nathalie Espié 07 86 12 56 10
n.espie@mre-paca.fr

ELEVEURS, SAVEZ-VOUS QUE VIVEA FINANCE VOS FORMATIONS ?



VIVEA est le fonds d'assurance formation (FAF) des actifs non-salariés agricoles. VIVEA accompagne les chefs d'entreprise agricole dans le développement de leurs compétences en finançant les formations professionnelles des entrepreneurs du vivant.

Vous êtes :

- Chef d'exploitation agricole ;
- Collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole ;
- Aide familial ;
- Engagé dans un parcours d'installation dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP), dans ces secteurs d'activité

VIVEA VOUS ACCOMPAGNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DE VOS COMPÉTENCES ET LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE.

LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE

Vous versez chaque année une contribution formation collectée par la MSA, VIVEA en assure la gestion et la mutualisation.

- Vous êtes affilié à la MSA, à jour de votre contribution ;
- ou vous êtes affilié à la MSA, non à jour de votre contribution, mais en possession d'un échéancier de paiement établi par la MSA ;
- ou vous êtes nouvellement installé (inscrit à la MSA en tant que tel).

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle de vos frais de formation, celle-ci est soumise à trois conditions principales :

- la formation est conforme au regard de la loi ;
- la formation correspond aux priorités du comité régional VIVEA compétent (composé des représentants des organisations professionnelles agricoles) ;
- le comité VIVEA dispose de l'enveloppe financière nécessaire.

**Chaque contributeur VIVEA,
dispose d'un plafond de prise en charge maximal de 3 000 €
par an pour se former**

Vous êtes engagé dans un parcours d'installation dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé ?

- Si vous êtes salarié, vous pouvez financer votre formation dans le cadre de votre compte personnel de formation (CPF).
- Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez faire financer votre formation par Pôle emploi.
- Vous pouvez enfin contacter le CEPPP (Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés). Dès lors que vous bénéficiez d'un PPP, le CEPPP pourra, le cas échéant et à défaut d'autres financements possibles, vous délivrer une attestation qui vous permettra de faire financer par VIVEA, votre ou vos formations pour une durée de 3 ans maximum si vous n'avez jamais bénéficié antérieurement des fonds VIVEA (dans ce cas, VIVEA comptabilisera les années antérieures à la signature du PPP). L'attestation est valable de janvier à décembre pour une ou plusieurs formations inscrites et uniquement inscrites dans votre PPP avant installation, elle est à renouveler chaque année. Les formations finançables par VIVEA doivent être indispensables à votre installation.

Vous choisissez une formation référencée sur le site

Rendez-vous sur le site internet vivea.fr :

Rubrique « Formation », puis cliquez sur OK pour découvrir des formations financées par VIVEA dans toute la France.

Affinez votre recherche en choisissant un thème, un lieu et une période.

→ Vous avez trouvé la formation qui vous intéresse et souhaitez-vous inscrire ?

- Contactez directement l'organisme de formation ;
- ou pré-inscrivez-vous directement depuis votre espace extranet VIVEA en cliquant sur le bouton « sélectionner » puis « se préinscrire ».

Vous choisissez une formation non référencée sur le site VIVEA et l'organisme de formation effectue pour vous la demande de financement

Vous ne faites pas l'avance des frais,
vous contactez l'organisme concerné qui prendra contact avec VIVEA.

Vos interlocutrices VIVEA SUD EST :

Florence GIRAUD (dpts 05, 06, 83 et corse) - f.giraud@vivea.fr - 06.75.66.48.89

Sandrine PAGE (dpts 04, 13, 84) - s.page@vivea.fr - 06.77.80.31.39

NOUVELLE MALADIE SUR NOS TROUPEAUX

MHE Quesaco ?

*La Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) :
Une maladie émergente dont on se serait bien passé !*

Les premiers foyers de Maladie Hémorragique Epizootique (MHE) ont été déclarés en France en septembre 2023 dans des élevages de bovins du sud-ouest. La maladie est probablement arrivée depuis l'Espagne, où elle était présente depuis octobre 2022. Cette maladie infectieuse due à un virus est transmise exclusivement par des moucheron du genre Culicoïdes, les mêmes que ceux de la Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). La détection de foyers de MHE entraîne des mesures de lutte et de prévention spécifiques dans un rayon de 150 km autour des foyers. Cette zone réglementée sera amenée à évoluer en fonction de l'étendue de la découverte de nouveaux foyers.

À la date du 20 octobre, 1194 foyers de maladie hémorragique épizootique (MHE) ont été recensés en France dans des élevages. Ces foyers concernent les 8 départements suivants : Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Gers, Landes, Ariège, Aude, Tarn.

Les signes cliniques de la MHE sont très proches de ceux de la fièvre catarrhale ovine (FCO) et se manifestent principalement chez les bovins et les cervidés. La maladie se traduit notamment par de la fièvre, des ulcérations du mufle, du jetage (nez qui coule) et des boiteries. A priori, les moutons et les chèvres sont réceptifs au virus (c'est-à-dire qu'ils peuvent s'infecter), mais ne présentent pas de signes cliniques (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas malades). Cependant certains affirment que des signes cliniques sont aussi possible sur les petits ruminants.

Au titre de la réglementation européenne, la MHE est classée en catégories D et E (nouvelle réglementation de la loi santé animale, LSA) : il y a donc des mesures aux échanges pour les mouvements d'animaux entre les Etats membres de l'Union européenne et une déclaration obligatoire des foyers par la France à la Commission Européenne.

Il semble que cette maladie ne soit pas anodine et que les troupeaux bovins touchés soient assez fortement impactés. Une étude doit avoir lieu afin d'objectiver les données. Il n'y a pas de vaccin, le traitement des animaux est symptomatique, c'est-à-dire qu'il vise à les aider à supporter la maladie et guérir.



Il y a de fortes chances pour que la maladie se diffuse dans tout le pays et dans notre région, même si avec l'hiver on peut penser que les mouchérons seront moins actifs. Il est vraiment nécessaire de bien prendre des précautions lors de l'introduction d'animaux provenant de zones infectées (désinsectisation des animaux 7 jours avant départ, et désinsectisation des moyens de transport, PCR de contrôle éventuellement, quarantaine de 3 semaines en bâtiment à l'arrivée). D'autre part il est important d'avoir un regard vigilant sur son troupeau afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'apparition de signes cliniques. Les exportations vers les pays tiers sont soumises à des règles précises.

Maladie Hémorragique Epizootique et Fièvre Catarrhale Ovine (MHE ET FCO)

Attention MHE et FCO sont très proches. Or, plusieurs cas cliniques de FCO sont également apparus chez des bovins et des ovins dans le sud du Massif Central. Les animaux présentent de l'hyperthermie, des difficultés de locomotion, des croûtes sur le mufle, des ulcérations dans la bouche, du jetage ou encore une langue bleue.

De nombreux animaux peuvent être malades (jusqu'à un tiers du troupeau en ovin). De la mortalité est également présente. Des investigations ont eu lieu et ont permis de montrer qu'il s'agissait d'une nouvelle souche de sérotype 8, différente de celle qui a circulé en Europe entre 2006 et 2009 et depuis sa réémergence en 2015. Dans ce cas la vaccination en préventif peut être préconisée.

Là aussi, des mesures de prévention à l'introduction doivent être mises en place, et une surveillance accrue du troupeau réalisée.

Lorsque vous êtes amené à utiliser les insecticides pour les animaux, le matériel ou les bâtiments, demandez conseil à votre vétérinaire, respectez les préconisations et pensez à ne pas traiter les zones où les abeilles ont l'habitude de boire (lisiers, purins...).

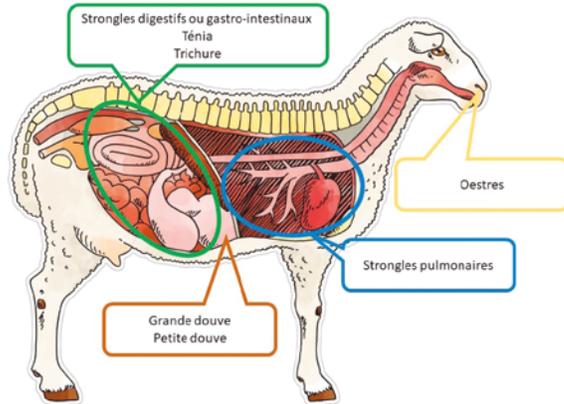
N'hésitez pas à contacter votre GDS ou votre vétérinaire en cas de doutes et de questions



LES PARASITES INTERNES DES OVINS

QUI SONT-ILS ?

Strongles digestifs ou strongles gastro-intestinaux, strongles pulmonaires, petite douve, ténia, trichure... ?



LES STRONGLES DIGESTIFS OU GASTRO-INTESTINAUX

Les ovins peuvent être parasités par différentes espèces de strongles. Les plus fréquentes sont *Teladorsagia* et *Haemonchus* dans la caillette et *Trichostrongylus* dans l'intestin grêle.

Les jeunes animaux sont les plus fragiles. Les symptômes sont un affaiblissement, un amaigrissement, des diarrhées et une anémie (muqueuse / troisième paupière blanche).



LES STRONGLES PULMONAIRES

On retrouve principalement 2 types de strongles pulmonaires : les *Dictyocaulus* situés dans les bronches et les *Protostrongyloides* situés plus en profondeur du poumon.

Les symptômes sont un jetage nasal et/ou une toux sèche due à une irritation des bronches.

LA PETITE DOUVE

La petite douve ou *Dicrocoelium lanceolatum* est un parasite du foie et de la vésicule biliaire. Elle est fréquente dans notre région sèche et calcaire. Les symptômes sont diarrhées, perte d'état et toison altérée.

LA GRANDE DOUVE

La grande douve ou *Fasciola hepatica* est un parasite du foie. Elle est peu fréquente dans les zones sèches de la région car elle se développe par l'intermédiaire d'un hôte (mollusque d'eau douce) présent dans les écosystèmes humides. Les symptômes sont l'anémie et la perte d'état, signe de la bouteille et parfois de la mortalité.



Ne pas confondre les œufs de *Tenia* « du mouton » = *Moniezia* ou *Cestodes* qui se retrouvent dans les coprologies, des larves de *Tenia* du chien qui provoquent la Coenurose et qui ne sont pas repérées par la coprologie.



LA COPROLOGIE

C'est une méthode de diagnostic de parasitisme des ovins à partir des œufs que l'on peut retrouver dans les excréments. Certains parasites, du fait de leur localisation ou de leur cycle de reproduction, ne sont pas ou mal détectés par cette analyse. C'est notamment le cas des œstres qui sont des parasites du système respiratoire et de ce fait ne sont pas détectés dans les analyses coprologiques. La petite douve, quant à elle, est détectée seulement dans les copro utilisant l'iode-mercure de potassium.



LE TÉNIA DU MOUTON

Le Ténia du mouton, *Moniezia expansa*, est un parasite de l'intestin des ovins.

Les agneaux sont plus sensibles que les adultes. L'infestation est saisonnière : printemps et automne, elle touche l'agneau d'herbe. Elle se manifeste par une anémie, une laine sèche, cassante, « frisottée » et une croissance retardée. On peut également observer diarrhée, constipation ou ballonnement. Ces signes cliniques sont peu caractéristiques et la présence de segments dans les crottes (forme de grain de riz) n'intervient que tardivement.



TRICHURE

La trichurose est due au développement de *Trichuris ovis* dans le gros intestin. Ces parasites ne sont pas très pathogènes et ne représentent pas un danger particulier.

ŒSTRES

Les œstres (*Cestrus ovis*) ne sont pas réellement des parasites internes. Ce sont les larves issues de la ponte d'une mouche sur le nez de la brebis (période estivale). Les larves migrent dans les sinus et irritent fortement les muqueuses. Attention, le réchauffement climatique provoque la multiplication des cas dans l'ensemble de la région à toutes altitudes.



L'ANALYSE COPROLOGIQUE : UN MOYEN DE DÉPISTAGE DES PARASITES INTERNES

POURQUOI FAIRE DES ANALYSES COPROLOGIQUES ?

C'est une des méthodes qui permet le suivi du parasitisme dans les troupeaux. Il s'agit d'une **mesure indirecte** du taux d'infestation parasitaire par recherche et comptage au microscope des œufs de parasites excrétés dans les crottes des animaux. Cette estimation du nombre de parasites internes présents va aider à la décision de mettre en place ou non un traitement et d'adapter les pratiques agro-pastorales. Cette méthode favorise donc une gestion raisonnée du parasitisme (traitements ciblés, réduction des coûts, lutte contre l'apparition de résistances...).

Les avantages de la coprologie sont la **facilité** et la **répétabilité** de cet examen à **faible coût** sur des **animaux vivants**, très intéressants dans le suivi des infestations par les strongles digestifs et respiratoires, et dans une moindre mesure des coccidies, des douves et des ténias.

Les limites tiennent au fait que ce soit une **estimation** (détection des œufs et non des parasites eux-mêmes) et que certains parasites ne soient pas détectables par cette méthode (formes larvaires de douves ou de ténias, œstres...).



Pour prendre les bonnes décisions, il convient donc toujours de confronter les résultats des coprologies :

- à l'état de son troupeau (note d'état corporel, couleur des muqueuses, présence de diarrhée ou de toux...)
- aux résultats d'autres méthodes de suivi parasitaire (autopsies, saisies d'abattoir...)
- aux résultats des coprologies des saisons précédentes
- Ne pas hésiter à prendre conseil auprès de son vétérinaire traitant ou de son GDS

QUAND FAIRE UNE ANALYSE COPROLOGIQUE ?

Les périodes d'analyses peuvent varier selon les types d'élevage :

- La plus classique est la **fin d'automne** avant la rentrée en bâtiment. Son intérêt est de permettre à la fois de débarrasser le troupeau de ses parasites avant l'hiver mais aussi d'éviter une recontamination rapide des pâtures au printemps. *(Si nécessaire, le recours aux molécules « écotoxiques » (avermectines) peut être préconisé à cette période avec un minimum d'impact sur l'environnement et les insectes coprophages).*
- Le printemps ou la fin du printemps selon le climat et la zone géographique de manière à connaître l'état d'infestation parasitaire des animaux après quelques semaines de pâturage et la nécessité ou non de vermifuger le troupeau.
- La période de tarissement pour les laitiers car elle permet d'utiliser des traitements interdits en lactation ou imposant des délais d'attente pour le lait.
- Pour les troupeaux sédentaires ou en pâturage permanent, il est important de renouveler les analyses en cas de signes cliniques évocateurs ou après des conditions à risque (météo humide, surpâturage, rotation trop rapide des parcelles, mise à la lutte...).
- Enfin, en cas de suspicion d'une résistance aux antiparasitaires, une coprologie de contrôle peut être envisagée 10 jours environ après le traitement. Pour cela, contacter votre GDS pour la méthode à mettre en place.

COMMENT FAIRE UNE ANALYSE COPROLOGIQUE ?

Il a été démontré que les coprologies de mélange ont des résultats fiables. Dans les grands troupeaux de la région, cela permet de prélever seulement un nombre restreint d'animaux.

La coprologie de mélange doit être représentative du troupeau pour déterminer au mieux le taux d'infestation. L'idéal est de faire des lots d'une dizaine d'animaux en prélevant directement les crottes dans le rectum et non au sol. À noter que si l'analyse peut être de mélange, les prélèvements sont préférentiellement individuels et transmis non mélangés. Il est quand même possible de faire des coprologies de groupe.

Vous pouvez effectuer ces lots en distinguant les jeunes des adultes, les reproducteurs mâles des femelles, selon l'état corporel ou encore selon le type de parcours si les animaux n'ont pas été conduits de la même façon.

COMMENT INTERPRÉTER UNE ANALYSE COPROLOGIQUE ?

Les résultats de coprologie indiquent un nombre d'œufs ou de larves émis dans les fèces lorsque certains organes (caillette, intestins, poumons, foie) des animaux sont contaminés. Ces résultats sont exprimés par classe (excrétion nulle à très forte) et comparés à des valeurs seuils par type de parasite.

Quelques pièges sont à prendre en compte pour mieux analyser ces résultats :

- Pour certains parasites (comme les ténias moniezia et la grande douve), une analyse coprologique négative ne signifie pas que les animaux ne sont pas infestés. Par exemple, les formes larvaires de la grande douve provoquent des lésions chez les animaux mais ne produisent pas d'œufs.
- Dans certains cas, l'excrétion des œufs n'est pas toujours proportionnelle au nombre de parasites (petite douve, ténia) et le recours à une autopsie peut être nécessaire au diagnostic.
- Pour le comptage précis des larves de strongles respiratoires, une technique coprologique complémentaire doit être utilisée (méthode de Baermann).
- Certains parasites ne sont pas détectables dans les fèces, comme les œstres ou les larves de ténia du chien.

En conclusion, les méthodes de lutte devront tenir compte des espèces de parasites en cause, de l'intensité des infestations, des répercussions du parasitisme sur l'état de santé des animaux et du type de conduite de l'élevage pour être efficaces, en alliant prévention (mesures agro-pastorales, médecines alternatives...) et traitements ciblés avec des molécules adaptées à chaque situation.



Les GDS en partenariat avec la FRGDS PACA et le Conseil Régional Sud proposent à leurs adhérents une prise en charge financière des analyses coprologiques et des kits de prélèvement prêts à l'emploi. Renseignez-vous auprès de votre GDS sur la marche à suivre.



À la réception de vos résultats, il est important de faire le point avec votre vétérinaire traitant ou votre GDS pour évaluer la nécessité de traiter ou de mettre en place un programme de lutte personnalisé.

AIDES À LA DÉCISION

CODE DES COULEURS NÉCESSITÉ DE TRAITEMENT	NON				
	À RÉFLÉCHIR SELON L'HISTORIQUE DU TROUPEAU, LA SAISON...				
	OUI				
Strongles gastro-intestinaux	0 opg	< 150 opg	150 à 500 opg	500 à 1000 opg	> 1000 opg
Dont Nématodirus					
Strongles respiratoires	0 opg	< 150 opg	150 à 500 opg	500 à 1000 opg	> 1000 opg
Petite douve	0 opg		< 300 opg		> 300 opg
Grande douve		0 opg			> 0 opg
Paramphistome					
Trichures		< 50 opg	50 à 500 opg		> 500 opg (immunité)
Ténia	Jeune		0 opg		> 0 opg
	Adulte		> 0 opg		> 0 opg

Source : Laurent SABOUREAU dans webinaire Inn'Ovin : « Analyses coproscopiques : comment lire les résultats ».

GÉRER LES RÉSISTANCES AUX TRAITEMENTS

Le suivi du niveau d'infestation parasitaire et la gestion raisonnée des traitements antiparasitaires permettent de limiter l'apparition de résistances aux traitements. Le nombre de molécules étant restreint sur le marché, même si notre région est peu concernée pour l'instant, il faut rester vigilant.

Pour cela il est important :

- De raisonner les traitements antiparasitaires en fonction du niveau d'infestation suite au diagnostic par analyse coprologique ou autres : traiter seulement si nécessaire !
- De considérer les jeunes animaux différemment des adultes et privilégier leur traitement en cas d'économie.
- De traiter seulement les animaux présentant des symptômes (diarrhée, perte d'état,...) ou à certains stades physiologiques (allaitements, lutte,...). Cela permet de garder des souches de parasites non résistantes aux antiparasitaires dans son élevage.
- De varier les molécules utilisées : attention certaines molécules ont des noms commerciaux différents mais ce sont les mêmes familles de molécules.
- De ne jamais sous doser le traitement. Une sous dose favorise l'apparition de résistance. Pour cela, il faut bien connaître le poids de ses animaux et adapter la dose au plus lourd. Les pistolets drogueurs connectés à une balance commencent à se développer. Ce sont des outils permettant une dose précise selon le poids de l'animal. Les surdosages sont une perte économique pour l'exploitant mais ne présentent pas de risques, ni pour l'animal ni pour l'apparition de résistances. Attention, il existe quand même certaines molécules où le surdosage présente quand même des risques (levamisole, closantel).

Le ténia du chien, un danger pour nos brebis



Depuis quelques années, la coenurose refait son apparition dans notre région, sous forme de cas isolés de « tournis » mais aussi sous forme d'atteintes massives et aiguës dans plusieurs troupeaux avec des mortalités spectaculaires.

Ces situations laissent éleveurs et vétérinaires démunis car la coenurose (occasionnant encéphalites et animaux dits « calus ») est hélas incurable chez les ovins malades.

Si le loup ou plus rarement le renard jouent un rôle de réservoir sauvage dans le maintien du parasite dans la nature, ce sont bien les chiens restant au contact permanent du troupeau qui représentent le risque majeur de contamination en hébergeant les ténias adultes et en souillant massivement par leurs crottes les pâtures et le foin.

Il est nécessaire de rompre à tout prix le cycle parasitaire du Tenia du chien par 3 actions :

- Tuer les ténias adultes en vermifugeant TOUS les chiens de l'exploitation 3 à 4 fois par an (et même plus souvent en zone atteinte) avec du PRAZIQUANTEL (5 mg/kg) et en détruisant les crottes pendant les 3 jours post-traitement.

- Tenir les chiens attachés ou tenus au chenil après le traitement pour ne pas contaminer les pâturages.
- Empêcher les chiens d'accéder aux carcasses d'animaux morts.

En théorie, ces deux mesures appliquées rigoureusement et régulièrement doivent stopper le processus mais il est parfois difficile de les mettre en pratique sur le terrain : chiens en liberté, souvent nombreux, de poids difficile à estimer et de comportement méfiant ou parfois agressif.

Il faut donc mettre à profit la période hivernale pour bien vermifuger tout le monde correctement et éviter ainsi les contaminations printanières lors de la mise à l'herbe.

Il convient d'être particulièrement vigilant sur les chiens fréquentant les zones (exploitations et alpages) où des cas de « calus » ont été détectés !



LE SAINFOIN ET LES PLANTES À TANINS : UN MOYEN DE LUTTE EFFICACE CONTRE LES PARASITES INTERNES

Le sainfoin est une plante bien connue dans la région pour ses intérêts agronomiques. En complément, le sainfoin est riche en tanins.

Selon plusieurs études réalisées *in vitro*, les tanins condensés possèdent des propriétés thérapeutiques contre les strongles gastro-intestinaux. De fait, leur consommation pourrait conduire à réduire la contamination des pâtures et ainsi à ralentir la dynamique des infestations.

Pour confirmer des hypothèses, dans le cadre du projet Casdar Fastoche, des essais de pâturage de sainfoin par des agnelles en croissance ont été réalisés sur la ferme de Carmejane deux années consécutives.

Les résultats ont été contradictoires selon l'année, le pâturage de sainfoin ne peut garantir seul une protection contre les strongles gastro-intestinaux. Parmi les hypothèses possibles, la quantité de tanins ingérés par les animaux au pâturage ne serait peut-être pas suffisante pour atteindre les taux utilisés lors des essais *in vitro*. Pendant ces 2 essais, les agnelles pâturant les prairies de sainfoin avaient des niveaux de croissance très satisfaisants (entre 120 et 140 grammes par jour). Le sainfoin, même si ses qualités anthelminthiques n'ont pas été démontrées, reste donc une plante très intéressante pour ses qualités agronomiques et nutritionnelles.

Pour plus d'information, la chronique ovine « intérêt du sainfoin contre les strongles » <https://mrepaca.fr/quel-interet-du-paturage-du-sainfoin-contre-les-strongles/> et Fastoche : « Tester le pâturage du sainfoin, du plantain et de la chicorée chez les petits ruminants : recueil des textes » <https://idele.fr/detail-article/tester-le-paturage-du-sainfoin-du-plantain-et-de-la-chicoree-chez-les-petits-ruminants-recueil-des-textes>



Agnelles sur sainfoin

PARTENAIRES TECHNIQUES

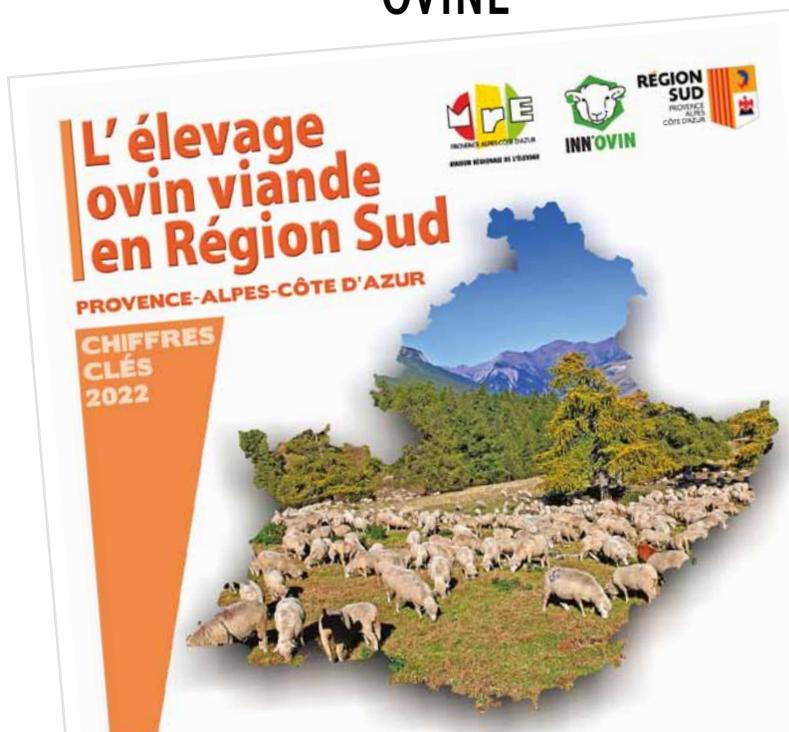


PARTENAIRES FINANCIERS



RÉDACTION : Laure EON (GDS 13) - Eric BELLEAU et Samuel CHALAYE (GDS 04) - Stéphane DUTRONC (GDS 05) - Lucie URTASUN (GDS PACA) - Pierre-Guillaume GRISOT (Institut de l'Élevage) - Rémi Leconte (MRE) - **CRÉDITS PHOTOS** : Institut de l'Élevage, Exploitation Agricole Carmejane - Réf : 0023 301 085 – Septembre 2023

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE OVINE



LA RÉGION SUD : Une grande région d'élevage ovin caractérisée par son élevage spécialisé et pastoral

1 312 éleveurs soit 7,09% des éleveurs ovins en France
526 700 brebis
Des brebis et des élevages spécialisés sur de vastes territoires de montagne et de plaine

Nombre d'éleveurs en Région Sud

Région PACA : 2 311 éleveurs, 526 700 brebis

Une faible diminution du nombre d'éleveurs et du cheptel

En 10 ans, une diminution de 10% du nombre d'éleveurs (17% de la France) et de 10% du cheptel (11% de la France).

3 races locales et adaptées

Des systèmes de production adaptés à la diversité du territoire

Système Montagnard	Système Pré-Alpin	Système de Plaine
1,2 2000	1,4 2000	1,2 2000
200 brebis	200 brebis	400 brebis
200 agnelles Label Rouge	200 agnelles Label Rouge	400 agnelles
Taux de mortalité : 20%	Taux de mortalité : 20%	Taux de mortalité : 20%
Taux de conversion : 10%	Taux de conversion : 10%	Taux de conversion : 10%
Taux de rendement : 10%	Taux de rendement : 10%	Taux de rendement : 10%

Une production insuffisante par rapport à la consommation régionale

La Région Sud est une région de forte consommation de viande ovine (environ 1,5 kg par habitant contre 1,3 kg par habitant national) mais elle ne produit que 0,7 kg par habitant.

7 Abattoirs

Manque de terres agricoles disponibles pour élever plus de brebis et d'agnelles.

Sur le site : www.mrepaca.fr



FIÈVRE PORCINE AFRICAINE

La FPA est une maladie virale mortelle pour les porcs et sangliers mais NON TRANSMISSIBLE à l'homme. Le virus est très résistant dans le milieu extérieur et peut survivre plusieurs mois dans le sol.

DURÉE DE SURVIE DU VIRUS :

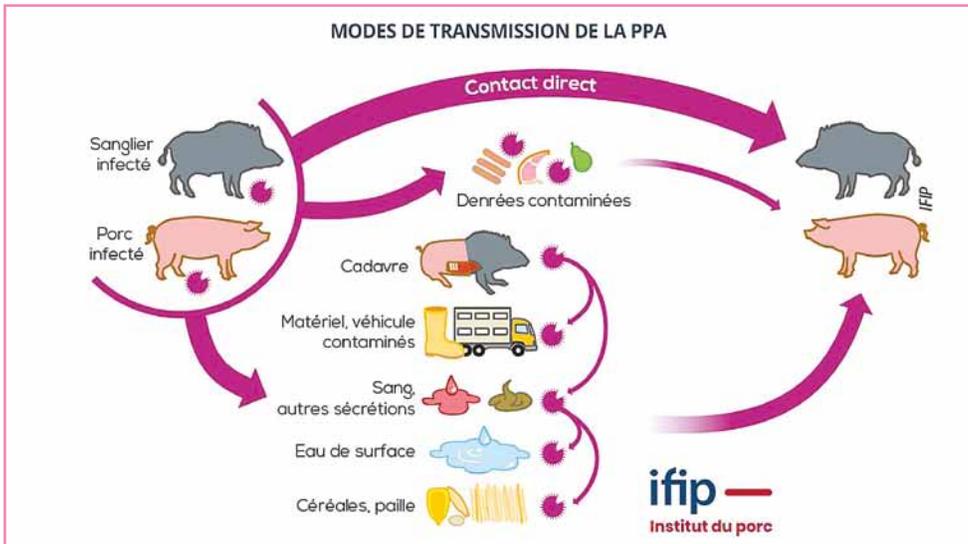
- + de 300 j dans les salaisons
- Lisier : 110 j
- Cadavre sanglier : plusieurs semaines
- Fèces : +/- une semaine
- Paille : jusqu'à 90 j
- Sol contaminé : plusieurs mois

LES SYMPTOMES (maladie « rouge ») :

- Hyperthermie,
- Vomissements,
- Perte d'appétit,
- Diarrhée,
- Rougeurs cutanées,
- Mortalité.

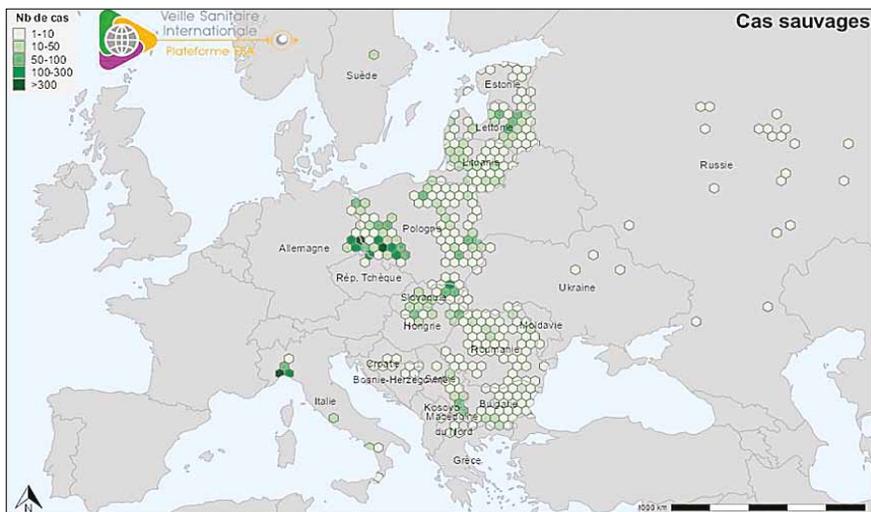
LES MODES DE TRANSMISSION

- Par contact direct avec un porc/sanglier infecté ou un cadavre infecté
- Par contact avec du matériel, véhicule, environnement



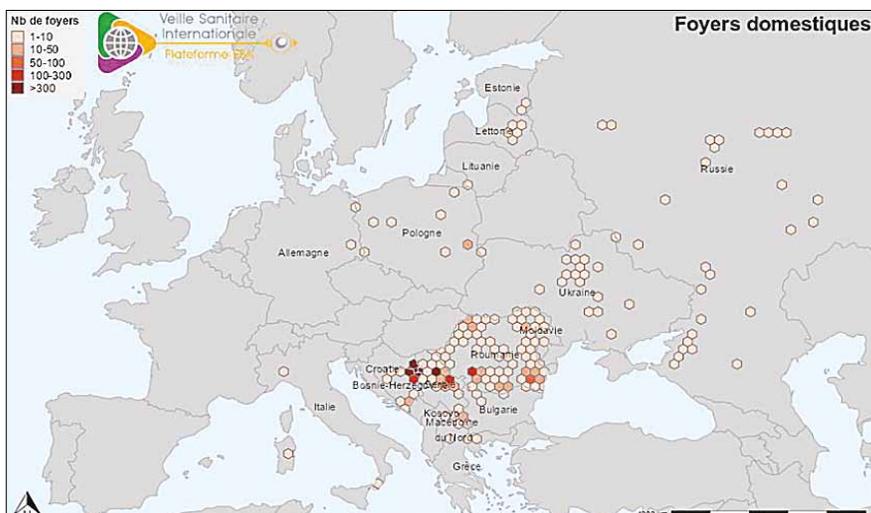
La diversité des modes de transmission nécessite la plus grande vigilance face aux vecteurs que sont les sangliers mais aussi les viandes et charcuteries contaminées en provenance des zones infectées qui peuvent être transportées sur des centaines de kilomètres et ainsi diffuser largement le virus via les activités humaines.

SITUATION EN EUROPE (septembre 2023) CAS SAUVAGES



Les cas sauvages forment un front en Europe Centrale qui progresse vers l'ouest sans empêcher la propagation de la maladie par «bonds» sur plusieurs centaines de kilomètres, comme vers la zone infectée au nord de l'Italie à 60 km de la frontière française ; la diffusion du virus ne semble pas maîtrisée, avec la crainte que la FPA atteigne la France par des déplacements de sangliers via deux corridors écologiques de passage possibles, le long du littoral et dans les Alpes du Sud.

FOYERS DOMESTIQUES



Les foyers domestiques sont hors de contrôle en Roumanie mais plus sporadiques et maîtrisés en Allemagne et en Italie centrale.

MESURES DE BIOSECURITE EN ELEVAGE, LES POINTS ESSENTIELS

- Empêcher tout contact direct et indirect des porcs avec des sangliers.
- Ne pas nourrir les porcs avec des restes de repas.
- Interdire l'introduction de nourriture à base de porc ou de sanglier provenant de pays infectés.
- Ne pas introduire d'animaux provenant de périmètres infectés.
- Toute personne revenant d'un périmètre infecté et ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers doit respecter un délai de 2 nuits avant d'accéder à l'élevage.
- Nettoyer et désinfecter tout matériel et véhicule entrant dans l'élevage.
- Définir 3 zones dans l'élevage :
 - une publique en dehors de l'enceinte de l'élevage,
 - une professionnelle, dans laquelle les véhicules et personnes explicitement autorisés peuvent entrer en respectant les consignes de biosécurité,
 - une d'élevage, avec un accès limité aux personnes, en tenue d'élevage et dans laquelle les véhicules ne peuvent pas entrer.
- Sas d'entrée avec marche en avant stricte, changement de tenue et chaussures et lavage des mains.
- Quarantaine vidée, nettoyée et désinfectée entre chaque livraison dans laquelle le chauffeur n'entre pas et avec une phase d'observation stricte.
- Respecter des règles de biosécurité strictes pour l'embarquement des porcs, en particulier impérativement nettoyer et désinfecter systématiquement le quai et l'aire de stockage après chaque départ.
- Être particulièrement vigilant sur la gestion de l'enlèvement des cadavres : position de l'aire d'équarrissage, circuit d'accès du camion et se laver les mains, changer de bottes voire de tenue ensuite.

Maintenir un bon niveau de biosécurité sur l'exploitation permet de préserver la santé des animaux et de l'exploitation. Les exploitations porcines ayant un faible niveau de biosécurité courent un risque plus élevé d'introduction de toutes sortes de maladies porcines, que ce soit la PPA, la maladie d'Aujesky ou encore la Brucellose par exemple.

EN SYNTHÈSE

La menace de contamination des exploitations porcines est réelle et nécessite un renforcement immédiat des mesures de biosécurité en élevage. Nous sommes tous concernés. En raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés, une arrivée en France aurait d'importantes conséquences aussi bien sanitaires qu'économiques.

La mobilisation et la collaboration étroite de tous les acteurs dans la mise en oeuvre des mesures contre la FPA, en particulier les mesures de biosécurité, en élevage et lors du transport, sont essentielles pour protéger les élevages, la faune sauvage et maintenir le statut indemne de la France.

Nathalie ESPIE - Référente filière porcine
Maison Régionale de l'Élevage



BD PORC LA BASE DE DONNÉES DES PROFESSIONNELS

Qu'est-ce que BD PORC ?

BD PORC est une association nationale au service des éleveurs et de la filière. Elle a permis la mise en place d'une base de données nationales professionnelles qui se décline et s'enrichit dans chaque région de France et à chaque information collectée.

BD PORC accueille l'ensemble des données relatives aux exploitations porcines, aux sites d'élevage porcin, aux détenteurs de porcs et aux mouvements de porcins (porcelets, porcs charcutiers, reproducteurs, réformes), conformément aux exigences législatives et réglementaires, sur la traçabilité, la qualité, et la sécurité sanitaire du secteur porcin français.

Tout détenteur de porcins, à titre permanent ou temporaire, doit être déclaré selon la réglementation en cours. Depuis le 1er novembre 2018, professionnel ou particulier, la déclaration de détention est obligatoire dès 1 porc ou sanglier en sa possession, quelle que soit la finalité (animaux de production, de compagnie, d'exposition, ...).

La détention de porcs implique le respect des règles de l'identification porcine et s'accompagne, entre autres, d'obligations sanitaires telles que la prophylaxie réglementée.

BD porc permet notamment de :

- Simplifier le travail administratif de l'éleveur,
- Réagir en cas d'incident sanitaire
- Favoriser les démarches qualité
- ...

La notification des mouvements porcins

La déclaration des mouvements est obligatoire pour tout détenteur de suidés (éleveurs et particuliers). Tous les mouvements doivent être notifiés : mouvements de porcelets, mouvements d'abattages, transferts entre site, exportation ou importation d'animaux dans un pays étranger.

La déclaration des mouvements consiste à transmettre dans un délai maximum de 7 jours les informations décrivant un mouvement d'animaux dans BDPORC.

Voir page suivante le Guide de l'Éleveur pour réaliser la notification



GUIDE DE L'ÉLEVEUR POUR LA NOTIFICATION DES MOUVEMENTS DE PORCINS

Actualisation
2020

La notification des mouvements est obligatoire

Elle consiste à transmettre dans un délai maximum de 7 jours les informations décrivant un mouvement d'animaux à BDPORC, la base de données nationale agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture.



Qui est responsable de la notification ?

L'éleveur

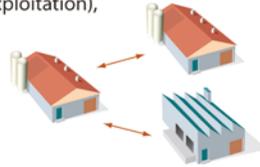
▲ Pour le façonnage, c'est l'éleveur façonnier, et non le propriétaire des animaux.

Que dois-je notifier ?

Tous les mouvements d'entrée et de sortie de porcins de mon (ou mes) site(s) d'élevage

En provenance ou à destination :

- d'un autre site d'élevage (même si les deux sites sont rattachés à la même exploitation),
- d'un abattoir,
- d'un centre de rassemblement,
- d'un autre pays que la France.



▲ Seuls les mouvements de cadavres sont notifiés directement par les établissements d'équarrissage.

Quelles informations dois-je notifier ?

Les informations présentes sur le document d'accompagnement des mouvements

Comment notifier ?

- Je réalise moi-même la notification par PigConnect
- OU - je délègue la notification à un tiers (le délégataire)
- OU - je réalise moi-même la notification par Internet
- OU - je réalise moi-même la notification par courrier à mon EdE

- De nombreuses structures professionnelles (organisations de producteurs, abattoirs, organismes de sélection porcine, pesée-classement-marquage, ...) disposent de la majorité des informations concernant les mouvements des porcins, ce qui facilite la transmission des données à BDPORC.

- Les professionnels ont ainsi favorisé la mise en place d'une base de données permettant de simplifier les démarches réglementaires des éleveurs.

- Cette base nationale va accroître la réactivité en cas de problème sanitaire, et plus généralement favoriser la traçabilité à travers l'ensemble de la filière.

Une base de données professionnelle agréée par le Ministère en charge de l'Agriculture



Pour toute question, contactez votre organisation de producteurs, votre EdE, ou votre correspondant régional BDPORC (liste disponible sur le site de BDPORC).

Comment notifier les mouvements à BDPORC ?

Je réalise moi-même la notification par PigConnect

Si je transporte moi-même mes porcs, je peux saisir mon document d'accompagnement et notifier la tournée sur l'application Pig Connect



Concrètement :

- Je télécharge l'application PigConnect sur le Play store ou sur AppStore de mon smartphone/tablette ou je me connecte sur mon PC au site www.pigconnect.fr
- Je me connecte en saisissant l'indicatif de marquage du site concerné, et je demande le mot de passe associé à secretariat@uniporc-ouest.com
- Je complète le document dématérialisé en direct, jusqu'à la partie transport. Une fois le document validé, le mouvement est notifié automatiquement.

OU

Je délègue la notification à un tiers (le délégataire)

Je peux déléguer la notification au donneur d'ordre du mouvement, pouvant être selon le cas mon groupement, l'abattoir, l'organisme de sélection porcine, le CIA, un négociant, ou un autre éleveur.

Attention : je m'assure qu'il est à même de saisir mes mouvements dans BDPORC.

Concrètement :

- je le précise sur le document d'accompagnement : « **Je délègue la notification à : ...** »,
- le délégataire saisit le mouvement dans BDPORC pour mon compte



OU

Je réalise moi-même la notification par Internet

Concrètement :

- je le précise sur le document d'accompagnement « **Cochez la case si vous réalisez vous-même la notification** »,
- je me connecte sur le site Internet de BDPORC à l'adresse www.agri-maker.com,
- je saisis les données présentes sur mon document d'accompagnement.

⚠ Si le mouvement a déjà été transmis par un opérateur, alors je devrai seulement valider (ou contester) l'information transmise

OU

Je réalise moi-même la notification par courrier à mon EdE

Concrètement :

- je le précise sur le document d'accompagnement « **Cochez la case si vous réalisez vous-même la notification** »,
- j'envoie par courrier une copie du document d'accompagnement à mon EdE,
- l'EdE saisit le mouvement dans BDPORC pour mon compte.



Dans tous les cas, je peux consulter mes mouvements, les valider ou les contester, en me connectant sur BDPORC à l'adresse :

www.agri-maker.com



L'accès à BDPORC est strictement réservé aux abonnés, qui disposent d'un accès sécurisé.

Modalités d'abonnement : suivre les instructions dans la rubrique « s'inscrire en ligne » du site AGRI-MAKER.

Pour apprendre à utiliser BDPORC, un guide utilisateur est disponible en ligne.

Pour plus d'informations sur l'utilisation du site Internet, contactez AGRI-MAKER au 09 71 00 50 32 (Assistance téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30).

Dans tous les cas : - je reste responsable de la notification
- la notification doit être réalisée dans un délai maximum de 7 jours calendaires (délai calculé entre la date du mouvement et selon le cas la date de saisie dans BDPORC ou la date de réception du courrier par l'EdE).



BIEN-ÊTRE ANIMAL FILIÈRE PORCINE : RAPPEL DES RÈGLES EN MATIÈRE DE CAUDECTOMIE ET DE CASTRATION

1. LA CAUDECTOMIE

Pourquoi suivre les morsures en élevage de porcs ?

Une des priorités de l'Europe est de répondre aux attentes des citoyens-consommateurs en matière de bien-être des animaux d'élevage. Par conséquent, la Commission Européenne entend améliorer l'application de sa réglementation en matière de protection animale. En production porcine, les sujets prioritaires aujourd'hui sont la coupe des queues (ou caudectomie) et les morsures en élevage.



Sur ce sujet, la Directive 2008/120/CE précise :

« La section partielle de la queue et la réduction des coins ne peuvent être réalisées sur une base de routine, mais uniquement lorsqu'il existe des preuves que des blessures causées aux mamelles des truies ou aux oreilles ou aux queues d'autres porcs ont eu lieu. Avant d'exécuter ces procédures, d'autres mesures doivent être prises afin de prévenir la caudophagie et d'autres vices, en tenant compte du milieu de vie et des taux de charge. Pour cette raison, les conditions d'ambiance ou les systèmes de conduite des élevages doivent être modifiés s'ils ne sont pas appropriés. »

Toute pratique de la caudectomie sur une base routinière est considérée comme une non-conformité réglementaire.

Cela veut dire que chaque éleveur doit **OBLIGATOIREMENT** pouvoir expliquer la gestion des facteurs de risque pour prévenir les morsures dans son élevage **ET** noter les morsures lorsqu'elles surviennent, notamment, pour pouvoir justifier la pratique de la caudectomie.

La grille d'observation jointe est à utiliser par **TOUS** les éleveurs pour **PROUVER** :

- l'apparition de morsures dans le contexte particulier de son élevage,
- les changements de conditions d'élevage qu'il a mis en place après avoir constaté des morsures.

2. LA CASTRATION

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2022, les détenteurs de porcs domestiques mâles qui optent pour la castration chirurgicale des porcelets, ainsi que leurs salariés, devront la pratiquer selon de nouvelles modalités impliquant la prise en charge de la douleur.

Vous trouverez sur le site Internet de l'IFIP :

<https://ifip.asso.fr/centre-de-ressources-castraBEA/>

- Les protocoles d'anesthésie locale et analgésie
- Les articles détaillant les études ayant servi de support à la réalisation des protocoles
- Les textes réglementaires.

Un module de formation à distance, co-construit par l'IFIP et la SNGTV doit être suivi par tous les éleveurs et salariés avant la réalisation du premier chantier de castration sous anesthésie locale et analgésie. Une formation pratique sur site par le vétérinaire doit également compléter ce module.

Protocole de castration

Protocoles de prise en charge de la douleur lors de la castration de porcelets mâles de 7 jours au moins

La prise en charge de la douleur lors de la castration chirurgicale nécessite une évaluation combinée d'une anesthésie locale de douleur post-opératoire et d'un anti-inflammatoire contre la douleur post-opératoire. Ce protocole répond à une demande de la filière de porcs de France en consultation avec votre vétérinaire.

Analgésie avec anti-inflammatoire et anesthésie locale par Tri-Solfen®

Médicaments

Tous les médicaments cités dans cette fiche doivent faire l'objet d'une prescription vétérinaire (ordonnance).

Analgésie

Deux médicaments ont une action pour la prise en charge de la douleur post-opératoire (chez le porc) : il s'agit d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).

Prescription	Disponibilité
Méloxicam 0,5 mg / kg poids vif	Immédiatement sur ordonnance.
Metoprololol 3 mg / kg poids vif	

Surveillance

Respecter le temps d'attente fixé par le vétérinaire sur son ordonnance.

Anesthésie locale

Le Tri-Solfen® est un gel composé de deux anesthésiques locaux (Dibucaine et Trépanolol) et d'un anticholinergique (atropine) et d'un vasoconstricteur (adrenaline).

Prescription (à confirmer avec l'avis FARMACI abrévié)	Disponibilité
Préparation de 20 mg / 2 ml, 0,2 ml / ml (Dibucaine) / 10 mg / 2 ml, 2 mg / ml (Trépanolol) / 0,5 mg / 2 ml, 0,1 mg / ml (atropine) / 0,5 mg / 2 ml, 0,1 mg / ml (adrenaline)	Une dose pour un porclet de six semaines est suffisante dans certains pays européens. Une dose de 0,5 ml (soit 10 mg de Dibucaine, 5 mg de Trépanolol, 0,25 mg d'atropine et 0,25 mg d'adrenaline) est suffisante à l'échelle nationale.

Stockage et traçabilité des médicaments

- Chaque flacon doit donner lieu à un enregistrement qui est à conserver pendant 5 ans dans le registre de l'élevage (sur table informatique ou dans un cahier tenu à jour).
- Chaque traitement administré doit être enregistré dans le registre de l'élevage.
- En cas de contamination après première ouverture de conditionnement primaire : 28 jours. Pour le Tri-Solfen®, voir l'avis à la notice.
- Précautions particulières de conservation : aucun.
- Il faut tout faire consciencieusement en relation à la notice de médicaments.

Protocoles de prise en charge de la douleur lors de la castration de porcelets mâles de 7 jours au moins

La prise en charge de la douleur lors de la castration chirurgicale nécessite une évaluation combinée d'une anesthésie locale de douleur post-opératoire et d'un anti-inflammatoire contre la douleur post-opératoire. Ce protocole répond à une demande de la filière de porcs de France en consultation avec votre vétérinaire.

Analgésie avec anti-inflammatoire et anesthésie locale par lidocaïne

Médicaments

Tous les médicaments doivent faire l'objet d'une prescription vétérinaire (ordonnance).

Analgésie

Deux médicaments ont une action pour la prise en charge de la douleur post-opératoire (chez le porc) : il s'agit d'anti-inflammatoires non stéroïdiens (AINS).

Prescription	Disponibilité
Méloxicam 0,5 mg / kg poids vif	Immédiatement sur ordonnance.
Metoprololol 3 mg / kg poids vif	

Surveillance

Respecter le temps d'attente fixé par le vétérinaire sur son ordonnance.

Anesthésie locale

La lidocaïne est un anesthésique local qui a montré son efficacité sur la prise en charge de la douleur post-opératoire lors de la castration.

Prescription	Disponibilité
1 mg / 2 ml en une formulation en injection sous-cutanée.	Il n'y a pas d'AMM pour le porc. La lidocaïne peut être prescrite par le vétérinaire dans le cadre de la médecine.

Surveillance

Respecter le temps d'attente fixé par le vétérinaire sur son ordonnance.

Stockage et traçabilité des médicaments

- Chaque flacon doit donner lieu à un enregistrement qui est à conserver pendant 5 ans dans le registre de l'élevage (sur table informatique ou dans un cahier tenu à jour).
- Chaque traitement administré doit être enregistré dans le registre de l'élevage.
- En cas de contamination après première ouverture de conditionnement primaire : 28 jours.
- Précautions particulières de conservation : aucun.
- Il faut tout faire consciencieusement en relation à la notice de médicaments.

Conteneur

Conteneur des porcelets

Une bonne contention des porcelets est nécessaire pour l'application de la lidocaïne. Elle peut être réalisée manuellement ou en utilisant un dispositif spécifique de contention de type « épaulet à serrer ».

Sérings

Utiliser des seringues adhésives aux volumes à injecter pour administrer le produit contre les quantités de produits nécessaires (ex : seringues automatiques parties inférieures, graduées selon une échelle de 0,1 ml).

Aiguilles

Préférer l'usage d'aiguilles à usage unique.

Pour l'usage des seringues, utiliser des aiguilles 0,3 x 33.

Pour l'usage des seringues, utiliser des aiguilles fines (exemple 0,3 x 33 ou 0,3 x 45).

Utiliser une aiguille par porclet.

La mobilisation de tous les acteurs, pour le respect des règles en matière de bien-être animal et le suivi stricte des protocoles professionnels sont essentiels pour la filière porcine.

Nathalie ESPIE - Référente filière porcine
Maison Régionale de l'Élevage

PHILIPPE BIZIEN ÉLU PRÉSIDENT D'INAPORC

INAPORC, l'interprofession nationale porcine, vient d'élire son nouveau Président à l'issue de son Conseil d'Administration du 6 septembre. L'interprofession, qui réunit tous les métiers de la filière porcine, est désormais représentée par Philippe Bizien, 54 ans.

Il était le seul candidat à la Présidence suite au retrait de François Valy, qui a préféré se désister pour l'intérêt de la filière.

Philippe Bizien succède à Thierry Meyer, qui a occupé cette fonction durant deux ans.

Après un début de carrière mené dans le secteur de la banque et des assurances, Philippe Bizien a repris l'élevage familial de porcs dans le Finistère. Il préside depuis 2020 la coopérative Evel'up qui rassemble près de 700 éleveurs de porcs. Il est également Président de la section porcine de la Coopération Agricole.



La prise de fonction du nouveau Président intervient dans un contexte tendu pour la filière porcine en France. À l'amont de la filière, le nombre de sites d'élevages a notamment diminué de -4,6 % sur 8 mois, de janvier 2023 à août 2023 par rapport à la même période en 2022. Dans le même temps, le volume de porcs abattus a baissé de -3,8 %.

Par ailleurs, en 2023, les cours du porc ont atteint des niveaux records avant de fléchir au mois d'août. À l'aval, ces prix ont fragilisé les activités des abattoirs et des entreprises de charcuterie, déjà confrontées à l'envolée des coûts de l'énergie. A ces difficultés de production, s'ajoutent désormais les difficultés budgétaires croissantes des Français. Dans un mouvement de déconsommation généralisée, la consommation globale de porc enregistre un repli de -3,8 % sur 5 mois 2023 par rapport à 5 mois 2022.

Durant son mandat à la tête d'INAPORC, Philippe Bizien s'attachera à maintenir la cohésion de la filière en facilitant les échanges entre les différents maillons, de l'amont à l'aval. Il s'agit notamment de poursuivre le travail débuté dans le cadre de la démarche de responsabilité sociétale à horizon 2035 pour définir une stratégie collective de sortie de crise. À l'amont, les objectifs consistent en particulier à favoriser le maintien et les installations des éleveurs en leur assurant une visibilité pour leurs activités à moyen et long termes. Le maintien de l'élevage en France est un point majeur également pour le secteur de l'alimentation animale. À l'aval, il s'agit de préserver la compétitivité des abattoirs face à la concurrence internationale. Il

convient également de maintenir un autre maillon clé de la filière, dont le rôle est fondamental dans le maillage du territoire : les 300 entreprises de charcuteries françaises. Leurs savoir-faire régionaux leur permettent d'offrir une large diversité de produits : plus de 400 spécialités porcines sont proposées en France. Une offre d'exception valorisée par le logo « Le Porc Français » qui permet d'identifier leur origine afin de favoriser l'achat citoyen. convient également de maintenir un autre maillon clé de la filière, dont le rôle est fondamental dans le maillage du territoire : les 300 entreprises de charcuteries françaises. Leurs savoir-faire régionaux leur permettent d'offrir une large diversité de produits : plus de 400 spécialités porcines sont proposées en France. Une offre d'exception valorisée par le logo « Le Porc Français » qui permet d'identifier leur origine afin de favoriser l'achat citoyen.

À PROPOS D'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.



VALIDATION ET RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD ACHAT ENLÈVEMENT DES BOVINS DESTINÉS À L'ÉLEVAGE

Les transactions concernant les animaux destinés à l'élevage actualisées

Les familles professionnelles de la production, de la mise en marché, de la transformation et de la distribution viennent de renouveler le 10 juillet dernier l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et à l'enlèvement des bovins destinés à l'élevage.

Afin d'assurer l'équité et la transparence des transactions commerciales entre les parties, les familles professionnelles siégeant à Interbev se sont définies des règles complémentaires au Code du commerce du fait des spécificités de ces marchés. Les bovins destinés à l'élevage observent des règles spécifiques.

Renouvelés à échéance régulière, les familles viennent de s'accorder pour adapter l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et la vente des bovins destinés à l'élevage au nouveau contexte réglementaire de la Loi EGAlim2. Dans un objectif d'application sur l'ensemble du territoire national, par l'ensemble des opérateurs, cet accord a été étendu par les pouvoirs publics le 26 septembre pour 5 ans. Ainsi, depuis cette validation, il a force de loi.

Le comité régional PACA Corse s'avère être identifié comme l'acteur du respect de la transparence et de l'équité. Il s'agit de l'une des missions prioritaires des délégations régionales d'Interbev de veiller à la bonne exécution des accords interprofessionnels en vigueur. Le rôle interprofessionnel réside dans la communication de cet outil de régulation des transactions commerciales, de rappel des règles lors de litiges et/ou de rechercher des solutions pour finaliser les différends commerciaux.

Les principales évolutions

Cet accord concerne toutes les transactions commerciales des bovins entrant dans le champ de la reproduction, de la production de lait, de leur finition ou à la production de veaux de boucherie. Afin de coller au nouveau contexte réglementaire sur la contractualisation (EGAlim2) sans changer l'esprit de l'accord, il a été introduit la notion de «**matérialisation de la vente**». Cette notion vient confirmer les éléments identifiés dans le contrat proposé par l'éleveur à son premier acheteur. Pour rappel, l'éleveur s'engage à livrer certaines catégories d'animaux destinés à une activité de reproduction, de production de viande ou de lait ou de veaux.

La deuxième évolution liée à «**la matérialisation de vente**» transforme le «**bordereau de vente**» en un «**bordereau d'estimation**». Ce document possède un double intérêt d'une part, il définit les modalités de la vente (N° d'identification, catégorie, critères de prix, destination, ...). D'autre part, il sert de justification lors d'une réclamation sur le poids, les classements (conformation, état d'engraissement). Le bordereau d'estimation se couple avec le **bordereau d'enlèvement**. Pour rappel, ce dernier document est obligatoire pour le transport des bovins.

D'autres modifications concernent le **délai d'enlèvement**. **S'il reste déterminé à 7 jours**, il court à partir de la «**matérialisation de la vente**». Pour les **mâles reproducteurs non conformes à leur usage**, l'acheteur dispose d'un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice pour engager l'action en garantie (article 1648 du Code civil).



RAPPEL

Un bordereau d'enlèvement est obligatoire (obligation réglementaire) et chaque transporteur doit être en possession de ce document. **Des modèles de bordereaux d'estimation / d'enlèvement peuvent être mis à disposition gratuitement par votre Comité régional d'INTERBEV.**

Le bordereau d'estimation doit comporter :

- les noms et adresses des parties
- la ou les catégorie(s) des animaux
- le ou les numéros d'identification
- leur destination [reproduction, engraissement, abattage...]
- le prix ou les modalités de détermination du prix (ex €/kg de carcasse)
- la date de la transaction
- la signature pour chacune des parties

Seuls, les animaux aptes au transport peuvent être enlevés et conduits dans un lieu déterminé. Les parties peuvent indiquer sur le bordereau : la date d'enlèvement, la date d'abattage, le lieu d'abattage, le mandat d'établissement de facture, l'estimation du classement, l'estimation du poids, le cas échéant, les conditions de paiement, la clause de réserve de propriété et toute disposition conventionnelle non contraire aux lois, aux règlements et à l'accord concerné...

Renouvellement de l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage

Le 7 avril 2023, la Section Bovine d'Interbev a validé le renouvellement de l'accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins de 8 mois ou plus destinés à l'abattage. Cet accord a été étendu le 14 septembre 2023 pour 3 ans.

Pour rappel cet accord interprofessionnel fixe les règles de transfert de propriété et de transfert de risque des bovins achetés pour l'abattage, permettant d'établir les responsabilités de chaque opérateur en cas d'accident, de maladie ou de mort du bovin avant l'abattage.

Ce renouvellement a été l'occasion de clarifier un certain nombre de dispositions, d'introduire certaines nouveautés demandées par les fédérations d'Interbev, et enfin d'adapter les exigences de l'accord aux modifications de la réglementation, notamment sur la contractualisation, sans en changer l'esprit. Cet accord est essentiel pour l'équité des relations commerciales au sein de la filière.

Les principales modifications ont porté sur :

- La **suppression de la dépréciation commerciale sur les foies saisis pour distomatose, lorsque celle-ci est liée à la présence de petite douve**. Cette dépréciation ne s'appliquera désormais que pour les foies saisis pour distomatose en cas de détection de grande douve.



Crédit photo : Raphaël AUVRAY

- **L'adaptation de l'accord à la loi Egalim 2**, rendant obligatoire la contractualisation écrite entre l'éleveur et son premier acheteur pour les bovins.

- **La clarification de la datation de certains motifs de saisie**. L'objectif est de définir une liste de motifs de saisie pour lesquels la responsabilité est clairement établie pour simplifier la charge de la preuve et le traitement des litiges.

- Des **clarifications sémantiques**, qui précisent certaines dispositions déjà applicables. Ainsi, toutes les règles qui portaient sur les abattoirs prestataires s'appliquent désormais aux « prestations d'abattage ». De plus, l'accord précise la distinction entre le droit de constatation et celui de contestation en cas de saisie.

Vous trouverez sur le site internet d'Interbev (<https://www.interbev.fr/accord-interpro/accords-filieres/>) le nouvel accord interprofessionnel relatif à l'achat et l'enlèvement des bovins destinés à l'abattage qui est désormais en vigueur.



Estelle FESCHET – Interbev PACA-Corse

Consultez vos données d'abattage
sur notre nouveau site :

<http://interbev-pacacorse.normabev.fr>

Avec votre n° de cheptel et votre mot de passe.

Une question, Un doute ? Mot de passe perdu ?

Contactez-nous : Interbev PACA-Corse

570 Avenue de la Libération - 04100 Manosque

Tél 04.92.72.28.80 - Mail : interbev@paca-corse.fr

En savoir plus : www.la-viande.fr

www.interbev.fr

À propos d'INTERBEV PACA-Corse :

Son rôle est de défendre, valoriser et promouvoir les intérêts communs de l'élevage et des activités industrielles, artisanales et commerciales de la filière viande. INTERBEV PACA-Corse a compétence pour les produits bœuf, veau, agneau et produits tripiers.

Suivez-nous !

 @InterbevPACA-Corse

 @Interbev_PACA

COMMENT CONNAÎTRE SES DONNÉES D'ABATTAGE BOVIN ?

Dans le cas de vente d'un animal dans laquelle le poids et/ou le classement sont des éléments de détermination du prix, l'accord interprofessionnel PPCM pour les bovins de 8 mois ou plus prévoit que le document de pesée soit fourni par l'acheteur, au plus tard au moment du règlement (au maximum 20 jours après l'enlèvement ou à la livraison de l'animal).

Néanmoins, les éleveurs peuvent consulter les données d'abattage de leurs bovins en accédant à leur compte sur le **site INTERBEV PACA Corse** ou sur l'application INTERBEV munis de leur numéro de cheptel.

<http://interbev-pacacorse.nor-mabev.fr>



Ces données sont disponibles au plus tard à 7h, le lendemain de l'abattage (lieu d'abattage, conformation, engraissement, poids, consigne) quelle que soit la région d'abattage en France. Ce délai court de transmission des informations permet d'intervenir rapidement auprès du site d'abattage en cas de réclamation.

Données d'abattage
Déconnexion

1 Dernière connexion : vendredi 28 novembre 2021 à 19 h 21

Abattoirs
Sanitaire (1)

Période d'abattage
du 02/08/2021 au 02/11/2021

Abattoir
Tous

Catégorie
Toutes

Sexe
Toutes

N° Animal
0 premiers et 1000 suivants

N° de travail
0 services actifs

Liste d'animaux : Aj. Tableau cas ECO

Envoyer le fichier cap ECO par e-mail : Ajouter une nouvelle adresse

Tickets de pesée : Aj. Tableau

Nombre de bovins : 13

Poids moyen : 204,13 kg
Consignes sanitaires : 0 (0,00%)

Conformation moyenne : R +
Engraissement moyen : 2

L'information consigne 0/N/A pour but de vous alerter sur le fait que votre animal a été mis en consigne, cette information ne sera pas mise à jour suite à la levée de la consigne. Cependant, nous ne connaissons ni le motif ni le résultat (saisie ou non). Il revient à l'éleveur d'apporter ces éléments à son client (abatteur ou apporteur) et ensuite chaque Abatteur a la responsabilité de prévenir son Venteur, et ce jusqu'à l'élevage, dans le délai maximal de 24h qui suit le prononcé de la saisie.

Cliquez sur une ligne pour voir le détail d'un animal

Abattoir	Date entrée	Date abattage	N° animal	Catégorie	Poids net (kg)	Conf.	Eng.	Couv.	Consigne Sanitaire	Deuve /Vallon	Propri.	Obs.
	02/11/2021	02/11/2021	JB (B+2) (2)	R	181,50kg	R	2		N	N/N	A	
	29/10/2021	29/10/2021	JB (B+2) (2)	R	143,20kg	R	2		N	N/N	A	
	12/10/2021	12/10/2021	JB (B+2) (2)	R	178,85kg	R	2		N	N/N	B	
	12/10/2021	12/10/2021	JB (B+2) (2)	R	199,59kg	R	2		N	N/N	B	
	05/10/2021	05/10/2021	JB (B+2) (2)	R	151,92kg	R	2		N	N/N	A	
	05/10/2021	05/10/2021	JB (B+2) (2)	R	181,70kg	R	2		N	N/N	A	
	28/09/2021	28/09/2021	VEAU (V)	O	144,84kg	O	2		N	N/N	A	
	21/09/2021	21/09/2021	VEAU (V)	O	147,59kg	O	2		N	N/N	A	
	14/09/2021	14/09/2021	VACHE (D)	R	479,83kg	R	3		N	N/N	B	
	14/09/2021	14/09/2021	VEAU (V)	R	154,84kg	R	2		N	N/N	B	
	07/09/2021	07/09/2021	VEAU (V)	R	139,59kg	R	2		N	N/N	B	
	07/09/2021	07/09/2021	VEAU (V)	R	144,29kg	R	2		N	N/N	B	
	17/08/2021	17/08/2021	VACHE (D)	R	438,05kg	R	3		N	N/N	B	





Comment faire une réclamation ?

Les réclamations portent sur le poids, le classement (conformation et état d'engraissement), la traçabilité (contestation en lien avec l'identité, la catégorie ou le sexe d'un animal).

En cas de réclamation, contactez le comité régional PACA Corse, qui sollicite l'intervention de NORMABEV, enregistre la demande et vérifie sa recevabilité **sur la base des éléments pertinents communiqués par le réclamant** (par exemple trace écrite d'un pointage en vif en ferme, d'une estimation de poids par un tiers ou d'une pesée en ferme avant le départ à l'abattoir). Si la demande est jugée recevable, le comité régional s'assure auprès de l'abattoir et/ou de l'abatteur que la(les) carcasse(s) est(sont) encore présente(s).

Dans ce cas, et si la demande de réclamation a été faite dans les 24h suivant la mise à disposition des informations à l'éleveur ou l'apporteur, alors l'abatteur est tenu d'assurer le blocage de la carcasse pour une durée maximale de 24 heures. NORMABEV intervient dans ce délai et contrôle les carcasses à l'abattoir.

176 ÉLÈVES POUR UNE JOURNÉE DE DÉCOUVERTE OVINE

Le 9 novembre, 176 élèves de 11 classes différentes de 7 établissements d'enseignement agricole de la région SUD ont participé à une journée de découverte ovine au GAEC de la Grande Bastide à Montjustin (04).

A l'initiative de la MRE et de la FROSE, dans le cadre de programme Inn'Ovin, cette journée a pour objectif de faire découvrir les différentes facettes de la production ovine à des élèves qui, nous l'espérons, seront des éleveurs ovins ou des techniciens de la filière.

Dans cette belle exploitation comptant 1800 brebis, inscrite en sélection et producteur d'agneau de Sisteron, les élèves ont participé à 7 ateliers animés par l'ensemble des partenaires de la filière :

- Produire des agneaux répondant aux attentes du marché
- Contenir les animaux en respectant le bien-être animal et sans se faire mal
- La génétique c'est fantastique
- Diagnostiquer l'état de santé d'une brebis
- Choisir et éduquer son chien de protection
- Le bilan carbone d'un élevage ovin
- Intérêt nutritionnel de la viande ovine

Le midi, les participants ont pu déguster un bon burger avec steaks d'agneau cuisinés par l'école hôtelière Martin Bret de Manosque.





BARCELONNETTE, CAPITALE DES RACES LOCALES DE MASSIFS

*La 4^e édition de la Semaine Européenne des RAcés de Massifs
du 26 au 29 septembre a rassemblé plus de 210 personnes à Barcelonnette*



Tous les deux ans, cet évènement unique en son genre, se donne pour ambition de montrer les atouts de l'agriculture de massifs avec toutes les opportunités et contraintes que cela implique.

#SERAM₄

La 4^e édition de la Semaine Européenne des Races de Massifs (SERAM 4) dédiée aux "Races locales de massifs et pastoralisme, Piliers des démarches qualité", organisée par l'OS ROSE, la Maison Régionale de l'élevage PACA et le CORAM et parrainée par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire s'est clôturée vendredi 30 septembre, après 4 jours mêlant matinées théoriques et après-midi sur le terrain.

Un public au rendez-vous de cette 4^e édition et de nombreux soutiens politiques

Plus de 210 personnes ont participé à cette 4^e édition : professionnels agricoles français et européens, universitaires, scolaires, scientifiques, représentants locaux et régionaux ont pu échanger ensemble et découvrir les races locales du massif des alpes. Pour Florent Campello, président du CORAM : *"la SERAM est avant tout une véritable tranche de vie, les rencontres entre les différents pays, nous permettent de pouvoir échanger de façon très concrète et d'avoir un retour sur ce qui se passe chez eux. Durant une semaine, on est ensemble, on se voit tous les jours et c'est l'occasion d'aller en profondeur sur les sujets de l'élevage de massif."*

La SERAM a par ailleurs été marquée par la présence de nombreux élus locaux et départementaux et représentants des pouvoirs publics. Sans oublier le soutien du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et des deux régions SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Croiser les regards d'experts français et européens sur l'élevage de massif

Plus d'une vingtaine de personnalités (scientifiques, universitaires, professionnels agricoles et techniciens) sont intervenues durant les matinées de conférence pour partager leurs études, expériences de terrain et recommandations autour :

- De la valorisation des races locales,
- Du développement de signes d'identification de la qualité et de l'origine,
- De la prédation,
- De préservation des ressources fourragère dans le cadre du changement climatique

Toutes les captations des matinées ainsi que les présentations des différents intervenants sont disponibles en ligne sur la chaîne Youtube et sur le site internet de la Maison Régionale de l'Élevage PACA
<https://mrepaca.fr/seram4/>

Découvrir les pratiques pastorales dans la Vallée de l'Ubaye

Durant les deux après-midi, huit exploitations et alpages ont ouvert leurs portes et les participants ont pu découvrir la diversité des territoires, les pratiques pastorales et des productions liées aux races locales des Alpes. L'occasion de rencontres entre éleveurs mais également de comparer les systèmes et d'approfondir les connaissances sur la structuration des filières locales.

“On s'est attaché à avoir un panel de visites diversifiées qui montre comment nos races locales ovines et bovines sont adaptées au pastoralisme dans nos massifs et donnent une qualité particulière à nos produits au travers des signes de qualité” a précisé Dominique Gueyette, président de l'OS ROSE.

Pour revivre ses visites, vous pouvez retrouver en ligne sur la chaîne Youtube et sur le site internet de la Maison Régionale de l'Élevage PACA (<https://mrepaca.fr/seram4/>), deux visites d'exploitation en vidéo.

Rendez-vous en 2025 pour la SERAM 5 !

Lors de la clôture de la SERAM 4, les équipes organisatrices ont passé le flambeau, représenté par une sonnaille, aux équipes de la Gasconne des Pyrénées qui organiseront la prochaine SERAM en 2025 !

Les conférences



Les visites d'exploitation



Cloture de la SERAM



Les visites d'exploitation



La journée transfrontalière



Passation de la SERAM



PARTENAIRES FINANCIERS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



ALPES DE HAUTE
PROVENCE

Hautes Alpes
Collectif Coram



Confédération
Nationale de l'Élevage
CNE



PARTENAIRES TECHNIQUES



Audrey LARGOUËT – CORAM
Manon DAUX – MRE/OS ROSE

13^{ème} CONGRÈS EUROPÉEN DE FACE NETWORK

Cette année, le 13e congrès des fromagers fermiers et artisanaux européens (Association FACE Network*) était organisé en SUISSE à GRANGENEUVE près de FRIBOURG par FROMARTE, le centre de GRANGENEUVE (école agricole et ferme) et AGROSCOPE.

La région Sud PACA était représentée par ses fromages :

- La Ferme des ECRINS (05) : bleu de chèvre, crottins demi secs et pâte molle type camembert
- La Ferme des MONGES (04) : tome de brebis
- La Fromagerie du QUEYRAS : bleu et tome de vache à la sarriette
- Le Domaine de Haute LEBRE (04) : Banon AOP

Ces fromages ont été apportés, exposés et dégustés par les quelques 200 représentants européens présents. Par ailleurs, deux éleveurs de notre région ont participé aux 3 jours de meeting : Romain MOREL (ferme des MONGES) et Richard ALLIEY (ferme des ECRINS).



TÉMOIGNAGE

Richard Alliey

Première journée : Visites de fermes du pays hôte

« Cette année plusieurs visites étaient proposées. Romain MOREL et moi avons choisi une ferme d'alpage* (bovin lait) qui transforme le lait de 7 producteurs durant l'estive et qui en complément restaurent (avec les fromages conçus sur l'alpage) les touristes de passage. L'accueil des touristes se poursuivant l'hiver sur ce lieu éblouissant.

Ensuite, une rencontre a eu lieu avec un éleveur voisin sur l'alpage qui pratique la transhumance de son troupeau de vaches laitières : traite en alpage l'été et l'hiver en vallée, où se situe la ferme et les terres cultivables.

Au retour, une autre ferme laitière bovine nous a accueillis pour conclure la journée. »

Deuxième journée : Divers ateliers pratiques

« Le matin, Romain et moi avons participé à un atelier sur la fabrication de pâte filante type mozzarella en compagnie d'un professeur fromager de l'école de GRANGENEUVE avec d'autres personnes de différentes nationalités européennes. C'était un moment très sympathique et convivial (en anglais et un peu en français) avec les mains dans le fromage pour la confection de la mozzarella manuellement et aussi en partie avec la machine spéciale du lycée (pour le final) !!

Nous avons passé l'après-midi en salle : En première partie, divers intervenants pour la conférence FACE, en particulier les organisateurs et la présidente du réseau FACE : Kerstin JÜRSS ; en seconde partie : deux interventions se sont succédé sur le thème de la qualité et la sécurité sanitaire des fromages :

- Une intervention de Mme DONNELLY Catherine* de l'Université de VERMONT qui se bat pour le maintien des fromages au lait cru dans son pays, autrice du livre *Mettre fin à la guerre contre le fromage artisanal*
- Une intervention de M. BACHMANN Hans-Peter du centre AGROSCOPE *Sécurité et qualité des fromages au lait cru : Les 2 faces d'une même médaille*

Une table ronde sur les défis actuels et futurs pour les produits au lait cru ainsi qu'une présentation de posters, ont terminé cet après-midi studieux.

La journée s'est terminée par un buffet de fromages européens qui étaient présentés et mis à disposition des invités accompagnés de vin suisse. Du jus de fruit local et de la bière étaient aussi disponibles. »



Troisième journée : Conférences

« Elles se déclinaient en 3 thèmes :

- La durabilité : *Le rôle de la gestion durable des prairies pour la sécurité alimentaire et la préservation des ressources naturelles ; Guide pour la durabilité des fromageries artisanales en Suisse*
- Effets sur la santé : *Transport des micronutriments vers les cellules immunitaires par les protéines du lactosérum ; Un chaînon manquant pour la santé et la résilience immunitaire ; L'effet protecteur du lait cru et du kéfir de lait cru sur le développement des maladies allergiques*

- Biodiversité microbienne : *Transferts microbiens à travers une chaîne alimentaire : de la prairie au fromage par des approches systémiques et multidisciplinaires* (INRAe AURILLAC) ; *Importance des bactéries lactiques du lait cru pour la fabrication du fromage : une nouvelle approche pour leur détection*

Ces différentes interventions, quoique très techniques, étaient accompagnées de documents présentés en visio avec en fin d'intervention des questions de la part des invités présents. Les posters présentaient des résultats d'étude de différents organismes européens, affichés dans l'accueil (en anglais). En fin d'après-midi, 3 prix ont été remis concernant ces posters. Le premier prix a été attribué à Mme COUDERC Christel (FR) de l'école d'ingénieurs de PURPAN pour son étude sur l'AOP ROCAMADOUR (fiche Mo1). Une sympathique personne, fan de rugby....

La soirée s'est conclue par la désignation de la NORVEGE pour le futur Congrès de FACE en 2024, et par un apéritif accompagné de fromages (bien sûr). »

Quatrième jour : Visite du salon « Le lait dans tous ses états »

« Le Samedi 14 Octobre avait lieu, au centre de GRANGENEUVE où nous étions, un mini salon intitulé : *Le lait dans tous ses états*. Romain et moi avons décidé de parcourir les différents stands. Il s'agissait d'une présentation du centre et de la fromagerie au grand public du canton de FRIBOURG. Nous avons enfin pu voir 2 box avec chèvres et moutons. En effet, le lait et les fromages en SUISSE c'est surtout du VACHE... Mais ne soyons pas chauvins, leurs fromages sont excellents ! Dans certains cantons, les petits ruminants sont plus représentés (par exemple dans le canton du TESSIN, des troupeaux caprins transhument l'été avec fabrication de fromages en alpage). »

Le mot de la fin

« Ce séjour nous a permis de multiples rencontres avec des gens différents qui ont tous le même « vice » : l'amour du fromage et surtout la défense du frometon au lait cru... »

Liens utiles (*) évoqués dans le texte, par ordre :

- Association européenne de fromagers fermiers et artisanaux : www.face-network.eu
- Fromagerie et restaurant d'alpage : www.gantrischli.ch
- Livre de Mme DONNELLY : Ending the war on artisan cheese: the inside story of government overreach and the struggle of save traditional raw milk cheesemakers

En bonus :

- + A voir, les résultats du concours vidéo 2023 de FACE : <https://www.face-network.eu/news>
- + Un site très intéressant : https://www.docamex.fr/docamex_portail/accueil
- + Des visites de fromageries en circuit (ESPAGNE) comme le chemin de St Jacques de Compostelle de ST VICENTE de la BARQUERA à SANTO TORIBIO de LIÉBENA en 3 étapes et 13 fromageries visitées
- + bain en alpage dans des tonneaux de petit lait : <https://www.molkenbad.ch/wellness-im-sommer>

L'ÉQUIPE DE LA MRE ÉVOLUE

Les missions de la MRE au service des éleveurs et des filières évoluent en 2024. Ainsi, le pôle génétique ovine se renforce avec la reprise du contrôle de performances ovine allaitant et des chantiers de qualification et de génotypage. La section équine n'avait plus d'animatrice depuis un an, et le conseil d'administration de la MRE a souhaité maintenir la dynamique créée dans cette filière à l'occasion du projet Equiparcours. Enfin, nous souhaitons répondre favorablement à la sollicitation de l'Association des Communes Pastorales en participant au projet « Et si je devenais Pastre ! ».

Maëva, technicienne ovine et Pauline, apprentie élève ingénieur agronome rejoignent notre équipe, nous leurs souhaitons la bienvenue.

N'hésitez pas à les contacter et merci de leur réserver le meilleur accueil.



Maëva MANDINE

(technicienne contrôle de performances ovine et génétique ovine)

Maëva vient de rejoindre l'équipe de la génétique ovine à l'organisme de sélection OS ROSE.

Elle sera en charge du contrôle de performances ovine allaitant et des chantiers de qualification et de génotypages tremblante.

Ses missions l'amèneront aussi à s'impliquer dans les projets de valorisation de laine portés par le Collectif pour la Promotion du Mérinos d'Arles.

Maëva a obtenu son diplôme de BTS ACSE en juin 2023 à Carmejane. Elle est par ailleurs titulaire d'un BPREA et a une solide expérience dans plusieurs élevages ovins de la région comme ouvrière agricole et bergère.

Contact : m.mandine@mre-paca.fr



Pauline GOURONG LEPLAT

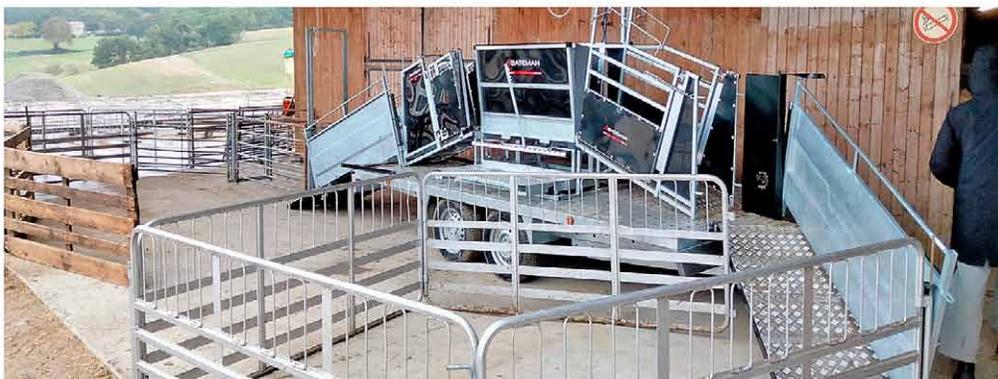
La MRE accueille Pauline depuis octobre 2023, pour une période d'apprentissage de 3 années, en vue d'obtenir son diplôme d'ingénieur à l'agro Toulouse.

Elle participera à des missions pour la section équine et pour le projet « Et si je devenais pastre », en partenariat avec l'Association des Communes Pastorales et la Maison de la Transhumance.

Contact : p.gourong@mre-paca.fr



Venez nous rencontrer dans
nos magasins spécialisés pour
les professionnels !



Nous contacter : Téléphone: 04 92 61 45 00
Mail: contact@agneausoleil.com
Sisteron (04), Gap (05), Saint martin de Crau (13),
Montmeyan (83) et Privas (07)